



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 08 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU

**étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur Christophe SAINT-PIERRE**

MILLAU VILLE DE

Étaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, D. DIAZ, K. ORCEL, C. SUDRES BALTRONS, B. NIEL, B. LACAN, A. NAYRAC, L. HELLI, S. AYOT, A. GAUTRAND, B. SOULIE, E. PLATET, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, F. FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : H. RICHARD (POUVOIR A B. SOULIE), M.A. ABONDANCE, N. FORT (POUVOIR A P. GINESTE), M. DAURES (D. DUCROS)

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MADAME ELODIE PLATET

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEROME CHIDO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« Bien, Mesdames, Messieurs, je vous propose de débiter ce Conseil municipal en vous donnant deux informations préalables :

- La première information, puisque vous l'entendrez tout à l'heure au moment de l'énoncé de l'appel pour vous informer que c'est donc Madame Marie Annick ABONDANCE qui rejoindra le Conseil municipal, lors du Conseil municipal de juillet, puisqu'il faut laisser le temps des formalités pour qu'elle puisse être investie au moment Conseil municipal, mais elle est d'ores et déjà Conseillère municipale consécutivement donc à la démission rapide de Monsieur Laurent BOUCHEZ ;
- La deuxième information que je souhaitais vous donner, c'est tout simplement une petite modification, vous ne verrez pas ce soir de personne comme à l'accoutumé, qui enregistre sur la table, donc à l'arrière, parce que nous avons changé donc de dispositif, les débats sont immédiatement enregistrés de façon à pouvoir être retranscrit en reconnaissance vocale et faciliter ainsi le travail de saisie des personnels, donc du service des Assemblées.

Voilà donc c'est du progrès, oui. Donc, ces formations étant formulées, je demande à Monsieur le Directeur Général des Services de faire l'appel »

Monsieur Jérôme CHIDO, Directeur Général des Services fait l'appel.

Arrivée de Madame Emmanuelle GAZEL à 18 h 39

Arrivé de Monsieur Michel DURAND à 18 h 39

Arrivée de Madame Karine ORCEL 0 18 h 52

Arrivée de Madame Maryse DAURES à 19 h 25

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. " Inscription des projets de la ville de Millau au titre des dispositifs Grands Sites Occitanie Bourg Centre Action Coeur de Ville "

« Merci. Donc, l'appel étant fait il convient donc de désigner un secrétaire de séance, donc le ou la plus jeune, donc est-ce qu'on a regardé les états civils ? »

Monsieur ???

« La plus jeune ! »

Monsieur le Maire

« Je pense que c'est Madame PLATET. Non ? »

Monsieur ASSIER

« C'est PLATET, non ? »

Monsieur le Maire

« Je pense que c'est Madame PLATET, donc qui est désignée avec plaisir secrétaire de séance, merci beaucoup.

Donc nous allons débiter ce Conseil municipal un peu particulier puisque c'est un Conseil municipal qui n'a qu'un seul point à l'ordre du jour, mais qui est un point important pour lequel vous avez donc reçu les documents dans vos boîtes postale ou mails et que je vais donc vous présenter, détailler, concernant donc l'inscription des projets de la Ville au titre de trois dispositifs que je vous présenterai tout à l'heure à savoir :

- Le dispositif Grands Sites Occitanie ;
- Le dispositif Bourg Centre Occitanie ;
- Et le dispositif Action Cœur de Ville.

Donc, quelques mots introductifs rapides sur ces dispositifs. Donc depuis 2014, la Commune et l'équipe ont engagé un certain nombre de réflexions et d'études qui avaient pour principal objectif trois éléments :

- Le premier élément était de travailler sur l'attractivité la Ville, sur l'attractivité de la ville de Millau, quand on dit attractivité c'était tout simplement mettre en place des perspectives qui servent à la fois à moderniser la Ville à la rendre attractive et notamment en termes de population ce que nous développerons dans un petit instant ;
- Le deuxième vecteur donc de cette réflexion portait sur le développement urbain, vous verrez tout à l'heure que l'évolution réglementaire et aussi l'évolution des comportements, des prises de conscience dans la société ont fait évoluer un certain nombre, j'allais dire de, d'idées reçues, de principes sur la façon dont les villes doivent gérer leur territoire et gérer le développement de ce territoire et c'est la raison pour laquelle donc nous avons été amenés à prendre un certain nombre d'options. Des options sur lesquelles nous avons déjà eu l'occasion de débattre et que je vous rappellerai très succinctement tout à l'heure.

Et puis surtout, vous savez que donc Millau est au cœur de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, que c'est une Communauté de Communes qui comporte donc désormais quinze communes et que la population totale de ces quinze communes est autour de trente mille habitants avec une ville centre qui, donc Millau, qui selon les dernières données de l'INSEE qui portaient sur l'année, si je ne me trompe pas, 2016, nous ont donné au 1^{er} janvier donc une population municipale qui dépassait les vingt-trois mille habitants. Donc ce qui veut dire, qu'on voit bien là le poids de la commune de Millau au sein de la Communauté de Communes et donc toute la réflexion a été tournée vers ces éléments-là pour arriver à comprendre le rôle que devait jouer Millau au sein de cette Communauté de Communes. Toutes ces réflexions donc engagées en 2014 ont eu pour effet la définition d'un Schéma Directeur d'Urbanisme, qui a été rédigé avec l'appui d'un Cabinet d'Urbanisme, qui a formalisé toutes ces orientations-là et ce Schéma Directeur d'Urbanisme a été présenté en 2015 et c'est sur cette base-là que nous travaillons depuis dans toutes nos réflexions en matière d'aménagement et d'habitat, comme nous pourrons le voir dans un instant.

Cette réflexion, je le disais, nous l'avons engagée dès 2015, elle a été formalisée pour la ville de Millau en 2015 avec le Schéma Directeur d'Urbanisme. Mais ce Schéma Directeur d'Urbanisme, il n'est pas isolé, il n'est pas tout seul, il s'intègre dans une réflexion territoriale beaucoup plus grande, beaucoup plus élargie et les principes du Schéma Directeur se retrouvent parfaitement exposés à l'intérieur de ce qu'on appelle le Schéma de Cohérence Territoriale, qui a été porté par le Comité Syndical SCOT, au sein du Parc Naturel des Grands Causses et ensuite et c'est la réflexion actuelle et que les Conseillers communautaires connaissent bien, du PLUi, donc du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui est en cours, donc la réflexion est en cours aujourd'hui à la Communauté de Communes Millau

Grands Causses sur lequel les Conseillers communautaires auront à se prononcer sur l'arrêt de ce PLU, lors de la séance du Conseil de Communauté du 4 juillet, pour qu'il puisse ensuite être mis à l'Enquête d'Utilité Publique avant son acceptation définitive.

Donc cette réflexion, qui est la nôtre, elle n'est pas isolée, elle s'inscrit dans un environnement de réflexions, à la fois sur le grand territoire du Parc, et ensuite sur le territoire propre de la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

Dans le temps parallèle, ou à quelques mois ou quelques années de décalage la Communauté de Communes s'est elle aussi engagée dans une réflexion sur son territoire et l'avenir de son territoire, là aussi ce sont des choses que vous avez déjà eu l'occasion de voir, soit pour les Conseillers communautaires en séance, soit peut-être pour les autres Conseillers ou le public, lors de présentations de la part de la Communauté de Communes.

Cette réflexion, elle a été menée avec des Conseillers communautaires, mais pas exclusivement des Conseillers communautaires, l'ensemble des acteurs et en particulier les acteurs de la vie économique du territoire de la Communauté, qui ont participé à de nombreuses réunions de travail pour élaborer ce plan d'attractivité de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, qui a abouti sur la définition donc d'orientations autour de la notion de territoire inventif, créatif et durable.

La diapositive qui vous est présentée ici, elle résume les grands axes de cette réflexion portée par la Communauté de Communes Millau Grands Causses et vous pourrez constater que sur ces quatre axes, la réflexion de la Commune de Millau s'intègre parfaitement dans les quatre axes et ce sont les étoiles rouges qui sont matérialisées donc à l'écran, qui vous montrent que nous participons pleinement avec notre réflexion à cette réflexion plus globale sur le territoire de la Communauté de Communes :

- Que ce soit en matière d'attractivité basée sur la qualité donc de vie et du cadre de vie ;
- Que ce soit sur la notion de la préservation de l'environnement ;
- Que ce soit sur la problématique de l'habitat et nous verrons que c'est une grosse partie de la réflexion ;
- Ou encore sur la problématique du territoire concerné.

Donc un raisonnement porté par la Ville dès 2014, qui se matérialise en 2015 par le Schéma Directeur d'Urbanisme, lui-même intégré dans des dispositifs, donc SCOT et PLU et qui colle totalement à la démarche d'attractivité de la Communauté de Communes. Et si j'insiste sur cet aspect-là, c'est que vous verrez que les trois dispositifs qui sont proposés à votre analyse ce soir, reposent tous sur la nécessité d'avoir une vraie réflexion territoriale qui dépasse le simple cadre de Millau.

Une autre diapositive qui est tirée des documents de la Communauté de Communes et dans encore une fois, sa démarche attractivité, qui relève la totalité des éléments considérés dans le cadre du plan d'action économique, dont vous avez toute une série de dispositifs qui sont depuis déclinés par la Communauté de Communes. Mais vous avez dans l'encadré rouge avec des actions qui sont identifiées en vert, toutes les actions qui sont jugées nécessaires dans le cadre de la démarche d'attractivité du territoire pour accueillir une nouvelle population et quand vous détaillez un peu ces dispositifs, vous voyez que bien évidemment Millau, « Moderniser l'aménagement urbain de Millau » et bien au cœur de la nécessité de dynamiser le territoire Millavois pour participer de façon communale à l'attractivité du territoire de la Communauté.

Travailler sur l'attractivité, bien évidemment, ça veut dire que nous devons déterminer des enjeux et l'enjeu majeur, que l'on retrouve aussi au niveau du PNR et de la Communauté de Communes, c'est d'accueillir une nouvelle population. Travailler sur de l'attractivité c'est tout simplement pour faire en sorte que la Ville soit en capacité d'être attrayante pour augmenter sa population.

Cet enjeu majeur, il se traduit par un objectif qui est celui d'avoir une progression de la population qui soit de l'ordre de 0,43 % par an, sur la base, parce qu'il faut toujours un point de départ, sur la base du recensement de la population municipale de 2014, qui établissait la population à un peu plus de vingt-deux mille habitants.

Ce 0,43, je dirais, qu'il n'est pas sorti du chapeau. Ce 0,43 % c'est le pourcentage d'augmentation de la population qui est aujourd'hui défini par le Schéma de Cohérence Territoriale, c'est le SCOT au niveau du territoire Parc Naturel, qui a déterminé cet objectif.

Pour Millau, cet objectif, il n'est pas aberrant, il faut savoir qu'aujourd'hui l'augmentation de la population, elle de l'ordre de 0,2 %. Donc on a une augmentation positive, enfin on a une progression, une évolution progressive et positive de la population qui est de 0,2 %. Même si les, comment dire, les résultats de l'INSEE, qui se basaient sur 2015 et 2016, montrent que nous avons une accélération de cette progression. Mais 0,43 %, c'est tout simplement l'augmentation de la population que nous avons connue pendant la période de construction du Viaduc. Donc, ça veut dire que c'est quelque chose que Millau, c'est une augmentation de progression que Millau a déjà connue et qui n'est pas inatteignable.

Qu'est-ce que cela veut dire augmenter une population ? Cela implique immédiatement une réflexion très concrète qui est tout simplement la notion de production de logements. Les deux données sont extrêmement liées : ça veut dire augmentation de la population, implique inévitablement de s'interroger sur l'évolution de la production de logements.

Et en ce qui concerne Millau, cela implique dans le cadre du PLH, le Plan Local de l'Habitat, porté par la Communauté de Communes, je replace toujours la réflexion purement Millavois-Millavoises, au degré de la Communauté de

Communes, cela implique que nous ayons sur Millau-ville une progression de logements de mille dix logements d'ici 2030.

Cette notion de 2030, c'est le PLUi à travers son PLH qui, je dirais, qui borne le temps de la réflexion à 2030. Ce qui veut dire qu'à partir d'aujourd'hui, nous nous basons sur cette perspective de 2030, liée encore une fois, à l'évolution de la population et à l'évolution du PLUi.

Très concrètement, alors c'est pour vous donner des tendances ? Je ne sais pas si c'est très visible à l'écran ? C'est un tableau qui est extrait donc des documents portés par la Communauté de Communes dans le cadre du PLH, document qui a été travaillé donc par le Cabinet CITADIA, qui accompagne la Communauté de Communes dans sa réflexion et qui concerne la totalité des Communes.

Vous retrouvez dans cette colonne, ici l'objectif de 2030, donc porté par la Communauté de Communes et vous trouvez ici en bas, l'objectif total de production de logements pour la totalité de la Communauté de Communes, qui porte cette production de logements à mille trois cent quatre-vingt.

Lorsque je parle de production de logements je suis tout au temps, alors les proportions sont variables, bien évidemment, mais je parle en même temps de réhabilitations, rénovations, que de constructions neuves.

La totalité doit atteindre pour la Communauté de Communes un objectif de mille trois cent quatre-vingt logements et si vous regardez donc la case qui concerne Millau, vous voyez que nous sommes à une production mille dix logements d'ici l'horizon 2030.

Donc faire venir une nouvelle population, ça veut dire que quelque part on cherche à séduire cette population. Comment fait-on en sorte, que la population, ce n'est pas parce qu'on décrète que nous souhaitons avoir une augmentation de la population de 0,43 %, que les choses vont de pairs et se déclenchent automatiquement, ça ne se décrète pas, il faut que nous ayons des actions pour arriver à séduire cette population.

Donc c'est une démarche du territoire qui repose sur trois orientations qui sont clairement affirmées aujourd'hui et que je détaillerai tout à l'heure. Mais qui sont reconnues par tous, ce n'est pas bien évidemment spécifique à Millau. Mais en même temps Millau s'inscrit dans cette démarche et dans cette logique-là :

- Le premier c'est une attractivité renforcée de la Ville elle-même ;

Je détaillerai ces trois points dans un instant, quand je parle de la Ville elle-même, c'est la Ville *intra-muros*, accord ! Un développement urbain équilibré, on verra les grandes décisions en matière de développements urbains qui ont été prises et on est bien placé à Millau pour le savoir un profond respect du cadre naturel. Notre environnement fait que c'est notre première carte de visite et je rappelle pour ceux qui ont suivi le débat du SCOT que dans le cadre des études préalables du Parc, lorsqu'ils ont fait le sondage de savoir : « Qu'est-ce qui marquait en priorité, j'allais dire, l'esprit des nouveaux arrivants ? » C'est à chaque fois le cadre environnemental qui est cité. Donc, si on détaille ces trois orientations.

- La première : une attractivité renforcée de la Ville, c'est un peu sur le concept un peu de réflexion élémentaire qui est de dire : « Première impression, premier avis ! » C'est lorsque nous avons tous à nous déplacer dans des villes que nous ne connaissons pas, on a une impression. Ben, la ville est belle, elle n'est pas elle, elle est propre, elle n'est pas propre, les bâtiments sont bien entretenus, ne sont pas bien entretenus, les espaces sont verts. Tien, j'ai des commerces, ou il n'y a pas de commerce. Il a une offre de soin, ou il n'y a pas d'offre de soin. Donc on a cette impression-là, rien qu'en se promenant dans la Ville. Bien évidemment en règle générale lorsqu'on a un avis, une première impression positive, on a un avis plutôt positif de la ville et quelque part si on a des projets à monter, des projets de vie à monter. Ben, quand on a une impression, une première impression qui est plutôt positive, on est plutôt enclin à se dire : « Ben, tien, si j'avais un projet à monter, si j'avais envie de déménager, si j'avais envie de vivre ailleurs, c'est ici que je voudrais venir vivre. » Et pour pouvoir travailler sur cette première impression on a un certain nombre de dispositifs, ou d'actions à mener, qui sont en particulier des actions à mener sur les espaces publics, la qualité du cadre de vie, la qualité de l'espace public, les équipements publics et les services publics. D'avoir un centre-ville attractif et cela concerne dans un premier temps, bien évidemment et en premier lieu l'attractivité et l'animation, le dynamisme commercial. Ces premiers éléments donc espace public, équipements services publics, le cadre de vie valorisé et le centre-ville attractif sont des compétences que la Ville exerce en totalité et en plénitude. Certes avec la peur et l'accord de ses partenaires institutionnels et financiers, mais ça relève de nos compétences traditionnelles donc sur l'action publique ;

Les suivantes : l'habitat adapté et de qualité et le soutien à l'économie sont plutôt des compétences, qui relèvent de la Communauté de Communes. Donc vous voyez que pour travailler sur cette attractivité de la Ville, on a besoin à la fois d'exercer nos propres compétences, mais aussi d'avoir à faire appel aux compétences portées par d'autres et en particulier la Communauté de Communes. Quand on parle d'habitat adapté ça veut dire : quel type de population on souhaite voir venir et dans quel type d'habitat cette population va pouvoir s'installer ;

- Le deuxième élément sur un développement urbain équilibré, là ce sont des éléments qui sont directement liés aux réflexions menées donc au niveau National dans le cadre de la Loi ALUR ou de Grenelle de l'Environnement, qui donnent un certain nombre de pistes et d'orientations donc aujourd'hui aux collectivités

que nous avons nous même directement appliqué à la fois, encore une fois dans le Schéma Directeur d'Aménagements Urbains et ensuite dans le cadre du PLUi.

Le premier élément qui est un engagement fort nous avons eu une réunion de travail privé, je pense que vous vous en souvenez sur ce sujet-là, c'est l'arrêt du développement urbain vers le Nord et le Nord-Ouest, c'est une petite révolution dans la conception du développement de la Ville, parce que je vous rappelle que depuis les années 60 jusqu'au milieu des années 2000, il y a encore quelques années, la grande tendance était de dire : « On se développe sur les secteurs, alors dans un premier temps Aumières etc., puis aujourd'hui c'est Gandalou, Naulas et on monte vers l'Ouest et le Nord-Ouest. » Aujourd'hui, la logique et la cohérence d'action veut qu'on stoppe cet étalement urbain. Pourquoi le stopper ? Pour deux raisons :

- D'abord parce que faire de la consommation à la fois en espaces agricoles et en espaces naturels, ce qui aujourd'hui donc dans le cadre des lois Grenelle de l'Environnement n'est plus autorisé ;
- Et puis parce que plus on s'étale plus on a des coûts de fonctionnement de la collectivité, puisqu'il faut naturellement amener les réseaux, les services et les transports urbains de plus en plus loin et ça coûte de plus en plus cher aux collectivités donc la tendance aujourd'hui et de dire : « On arrête les étalements vers le Nord et le Nord-Ouest. »

À partir du moment où on dit qu'on arrête de développer la Ville vers le Nord et le Nord-Ouest, si on se dit en même temps : « Il faut que j'accueille 0,43 % de population en plus par an et il faut que je construisse d'ici 2030, mille logements, si je ne peux plus faire ces logements au Nord et au Nord-Ouest, je les mets où, d'accord ! » Donc, là vous le verrez tout à l'heure, nous avons identifié des lieux sur lesquels ces logements pourraient se développer et en particulier les coteaux. Qu'est-ce que nous appelons les coteaux ? Ce sont tous les quartiers qui sont au-delà de la voie de chemin de fer. Ces quartiers se sont urbanisés à partir des années 60 avec de l'habitat, ce qu'on appelle habitat diffus pavillonnaire, sur parfois des grandes parcelles de plus de mille mètres carrés, plus on monte vers le haut, plus on a des parcelles qui sont étendues et aujourd'hui la tendance est de dire : « Bien sûr ces grandes parcelles là, il y a moyen de morceler ces parcelles. » Donc ça c'est une initiative que doivent prendre les propriétaires, bien évidemment, il y a des quoi morceler ces parcelles pour passer de parcelles de plus de mille mètres carrés à des parcelles autour de quatre cents, cinq cents, six cents mètres carrés, qui est aujourd'hui la valeur moyenne des parcelles qui sont recherchées par les propriétaires, qui souhaitent construire leur maison.

Nous avons une densification qui doit être inévitablement mesurée, parce qu'il n'est pas question pour nous de trop densifier, il faut avoir une juste valeur pour la densification, parce qu'il ne faut pas oublier que nous avons la voie de chemin de fer qui nous sépare de ces zones-là et cette voie de chemin de fer nous n'avons en tout et pour tout que quatre points de franchissement, qui nous permettent de passer d'un côté à l'autre et ces points de franchissement, bien souvent ils sont desservis par des voiries qui sont des voiries qui commencent à être anciennes, je pense au bas de la rue Droite, de la rue, pardon, de la route des Aumières, je pense au bas de la rue de la Croix Vieille, qui sont des voies qui sont aujourd'hui contraintes et on ne peut pas raisonnablement vouloir surcharger à cet endroit-là le trafic routier pour faire, pour arriver à passer à travers ces points de franchissement. Donc cette densification, elle devra être raisonnée, nous nous faisons accompagner, pour montrer puisqu'on ne parlera pas d'eux tout à l'heure dans le cadre des dispositifs, pour montrer qu'on ne les oublie pas, nous faisons accompagner aujourd'hui par le CAUE pour mettre en place un dispositif, alors qui s'appelle « BIMBY », qui se traduit par « Je construis dans mon jardin », qui est tout simplement un accompagnement de la Collectivité pour les propriétaires, qui voudraient densifier leur parcelle, voilà, de façon à pouvoir les accompagner ;

- Le troisième élément, c'est le renforcement des quartiers Sud, on y reviendra tout à l'heure, pour nous c'est un élément majeur et important. Une recomposition de faubourgs, ce qu'on appelle faubourgs, c'est toute la partie qu'on a entre le centre ancien et la voie de chemin de fer. C'est une partie qui est aujourd'hui une partie qui a un urbanisme qui date de la fin du XIX^e siècle, début du XX^e siècle, où on a là-aussi, je pense à l'avenue de Verdun, l'avenue Jean Moulin, des choses qui sont déjà très contraintes, les voiries sont installées, donc il n'y a pas de grandes capacités à faire évoluer ces secteurs, sauf à, c'est ce que je vous présenterai tout à l'heure, la chance que nous avons d'avoir des gros projets publics structurant dans ces quartiers-là, dans ces secteurs-là, qui vont nous permettre d'intervenir sur cette notion de faubourg.

Et puis enfin une action forte sur le cœur de la ville. Lorsque nous avons en 2014 commencé à travailler là-dessus, bien évidemment, que nous nous sommes intéressés au cœur de ville, en priorité au cœur de ville. Le cœur de ville, c'est un secteur qui est un secteur ancien, un secteur médiéval, avec des rues étroites, souvent des copropriétés difficiles à faire avancer parce qu'elles sont à la fois compliquées, parce que les maisons s'imbriquent les unes dans les autres. Les propriétés s'imbriquent les unes dans les autres. Il n'y a pas forcément toujours une volonté de l'ensemble des propriétaires d'agir sur une même copropriété dans le même sens, donc on met beaucoup de temps à les convaincre et ça a été l'objet de ce qu'on appelle les ORI de l'Opérations de Restauration Immobilière, donc il y a du travail là-dessus et puis c'est souvent un habitat qui a tendance à se paupériser et sur lequel donc il est important d'intervenir et nous le faisons depuis 2014. Nous achetons en centre-ville pour maîtriser le foncier, des parcelles, des maisons. Ces parcelles et ces maisons jusqu'à présent nous nous portions, les acquisitions en propre, c'est la Ville qui faisait les acquisitions et

depuis que nous avons passé la convention avec l'Établissement Public Foncier Régional, c'est le PFR qui porte ces acquisitions pour notre compte. Donc ça veut dire qu'on a bien vu qu'il fallait qu'on engage immédiatement une action sur l'hyper-centre, le poisson, le corps de vie, l'écusson, comme vous voulez, mais que cette action elle allait être portée à moyen, voire à long terme, ou à très long terme pour être efficace et c'est la raison pour laquelle nous avons voulu immédiatement travailler sur le faubourg et les quartiers Sud.

Donc pour avoir une carte, ces cinq secteurs que je vous ai présentés tout à l'heure, vous les avez présentés donc ici avec les coteaux, les faubourgs, le cœur de ville, ce qu'on a appelé le croissant bâti, parce qu'on a identifié-là, à court terme, la capacité d'intervenir directement sur la structure bâtie et densifier cette partie-là et puis ce que nous avons appelé le croissant fertile, pourquoi le croissant fertile, c'est parce que c'est une zone, j'en reparlerai tout à l'heure, qui est touchée dans le cadre donc du PPRI, touchée avec des degrés divers parce que dans cette zone-là, tout le PPRI n'a pas la même dureté, n'a pas la même densité partout, il y a une zone rouge qui est celle qui est comprise à peu près entre les rues Cantaranne, le 19 Mars et Pierre Bergié et le bord du Tarn où le PPRI est le plus dur et là, la Collectivité a d'ores et déjà demandé à l'État de faire une révision du PLUi et s'engageant sur le long terme, voire très long terme, parce que nous n'avons pas les capacités financières de faire les acquisitions d'un seul bloc, mais chaque fois que dans l'avenir, il y aura la perspective d'acquisitions dans ces secteurs-là, c'est que la Commune fasse l'acquisition de ces parcelles dans le cadre du PPRI et détruise les bâtiments pour rendre cet espace à la mobilité des rivières, avec priorité pour des espaces de jeux, des espaces ludiques et le développement de maraîchages autour de jardins associatifs, ou jardins familiaux, ou jardins ouvriers.

Le respect du cadre naturel nous l'avons vu au dernier Conseil municipal, donc premier élément de respect de ce naturel :

- C'est l'arrêt de l'étalement sur les zones naturelles agricoles, ce que j'ai exposé tout à l'heure ;
- C'est la mise en place des zones agricoles protégées que nous avons adoptées lors du dernier Conseil municipal ;
- Et enfin c'est la révision du PPRI tel que je viens de vous le présenter avec des engagements pris par la Collectivité.

Donc, toute cette réflexion menée à la fois, je dirais, au strict périmètre de la Commune de Millau, puis autour de la réflexion sur le territoire de la Communauté de Communes et le territoire du SCOT, nous a permis de défendre devant d'autres Collectivités, notre position pour arriver à nous aider à atteindre les objectifs donc qui sont déterminés pour cette fameuse augmentation de population de 0,43 % et mettre en place toute une série de projets pour participer à cette attractivité.

Donc ces dispositifs, ils sont au nombre de trois :

- Le premier dispositif, c'est ce qu'on appelle le dispositif Grand Site Occitanie. Le dispositif Grand Site Occitanie, on aura un tableau comparatif tout l'heure. Le dispositif Grand Site Occitanie, comme son nom l'indique est porté par la Région Occitanie et a une vocation je dirais, plutôt touristique sur un tourisme plutôt patrimonial. Soit patrimoine historique, soit patrimoine naturel, je détaillerai un peu plus tout à l'heure ;
- Le deuxième dispositif est aussi un dispositif porté par la Région Occitanie qui concerne la notion de Bourg-centre Occitanie ;
- Et enfin le troisième dispositif est un dispositif porté par l'État au titre du Plan Gouvernemental « *Action Cœur de Ville* », qui a été donc lancé par le Président de la République, présenté par le Ministre de la Cohésion des Territoires à Rodez au mois de décembre 2016, officialisé au mois de janvier, le 4 janvier 2017.

Donc, la Ville a été retenue sur ces trois dispositifs, aujourd'hui inscrite dans le cadre de Grand Site Occitanie avec deux autres cœurs emblématiques que sont donc Roquefort et Sylvanès. A été retenue aujourd'hui dans le cadre d'Action Cœur de ville, et nous avons bien évidemment engagée avec la Région la première rencontre sur la notion de Bourg-centre Occitanie, qu'il faudra formaliser, donc et je vous présenterai tout à l'heure un peu l'échéancier pour arriver à signer dans les trois cas une convention cadre pour mettre en œuvre les projets qui sont présentés.

Donc un petit tableau récapitulatif très succinct et comparatif des trois dispositifs :

- Première colonne Grand Site Occitanie, un des objectifs majeurs c'est de développer la filière tourisme sur le territoire, bien évidemment de l'Occitanie, en identifiant des points particuliers qui revêtent un caractère particulier, une valeur particulière, une pépite particulière, que sont les Grands Sites Occitanie. Aujourd'hui quarante Grands Sites sont arrêtés sur la Région Occitanie. Millau a été retenue donc au titre de Grands Sites, dont le nom reste à affiner et intégrant trois cœurs emblématiques : le cœur emblématique donc Millau ; le cœur emblématique Roquefort et le cœur emblématique Sylvanès.

La notion, c'est bien évidemment de faire en sorte que l'on est une, le visiteur, le touriste, ait la garantie d'un véritable accueil et d'une qualité d'accueil touristique, je dis qualité d'accueil, c'est de la qualité d'accueil à la fois sur les prestataires privés, mais aussi qualité d'accueil sur les équipements publics à vocation touristiques et notamment sur la notion de patrimoine. Alors, nous avons été retenus au titre du patrimoine et nous avons candidaté au titre du patrimoine culturel, vous verrez quelques éléments tout à l'heure. Donc je dirais que c'est un élément, Grands Sites à la fois donc finalité touristique, mais qui va permettre de mettre en valeur des éléments sur l'espace public, vous le verrez tout à

l'heure, qui participent à l'embellissement de la Ville et à l'attractivité de la Ville. Alors là, moi je vais vous parler des éléments de patrimoine visibles, mais derrière il y a toute une démarche d'innovations souhaitées par les Grands Sites Occitanie, notamment en matière donc d'accès sur la réalité augmentée, la réalité virtuelle etc. pour développer ces éléments-là sur le territoire.

Les deux autres dispositifs : Bourg-centre et Cœur de Ville sont des dispositifs qui se ressemblent beaucoup. Parce que qu'elle a été la démarche des deux institutions, à la fois l'État et la Collectivité ? Ça a été de dire : « Le territoire national, il n'est pas composé que d'une capitale ou de métropoles. Le territoire national, il est aussi composé de Communes de tailles variables, qui assurent un vrai rôle d'animation des territoires parce qu'elles ont un poids, très souvent un poids démographique, qui fait que c'est là que se retrouvent tous les éléments de centralité, que se trouve l'offre de soins, que se retrouve les commerces et c'est grâce au dynamisme de ces Bourgs-centres, que le territoire peut se dynamiser et peut vivre. » Et que ce soit la Région ou l'État, ont fait le calcul de dire que : « C'était bien souvent, ou la réflexion plus exactement que bien souvent le fait d'avoir ces centralités, impliquait des charges complémentaires pour ces Villes centres. » Et que ce soit la Région ou l'État, ils ont pris l'option de dire : « On souhaite renforcer ce maillage territorial avec ces villes moyennes, ces Villes-centres, ces Bourgs-centres pour arriver à les aider à prospérer, à se développer pour continuer à avoir ce dynamisme territorial périphérique, pas concurrentiel, mais périphérique au dynamisme en particulier des grandes agglomérations et des métropoles. » C'est la raison pour laquelle on retrouve à peu près les mêmes thématiques et les mêmes centres d'intérêts dans ces deux dispositifs à savoir la notion de travail sur l'espace public, la notion de travail sur les services publics et les équipements publics, la notion de travail sur l'économie et sur tout ce qui concerne l'aspect connecté des Collectivités puisqu'on sait que dans ces territoires, qui sont souvent des territoires ruraux, un des aspects est la nécessité d'avoir des moyens de connexion et en particulier par exemple la fibre. À travers les axes qui sont déterminés on retrouve l'habitat, comment offrir de l'habitat adapté et de qualité donc aux populations, qui sont sur ces territoires et comment offrir des services et les services peuvent toucher à la fois l'offre des soins, le commerce, mais aussi le sport, l'économie, la culture et une forte préoccupation en matière de déplacements, déplacements doux puisque et en particulier pour la Région il y a derrière une vraie volonté d'avoir des actions fortes en matière donc d'économie d'énergie et de territoires à croissance verte.

Donc vous voyez deux dispositifs qui se ressemblent assez Bourgs-centres et Cœurs de Ville dans lesquels donc nous avons été retenus.

Alors, nous avons fait des propositions que l'on va détailler. Ces propositions, vous les aviez dans vos dossiers, il y a quatre-vingt fiches actions qui sont réparties dans cinq thématiques qui sont communes aux trois dispositifs et que je répète une nouvelle fois, mais qui ont parfois des clés d'entrées différentes dans ces dispositifs, voilà. Ces cinq thématiques, nous avons l'habitat, les espaces publics, les équipements publics, l'économie, le commerce et le tourisme. C'est un ensemble cohérent et ensuite des domaines transverses, c'est-à-dire qui sont adaptables sur toute la Ville et qui embrassent toutes les thématiques précédentes.

Donc pour revenir, pour un peu vous parler de méthodologie aujourd'hui et notamment sur l'Action Cœur de Ville, nous avons fait ces quatre-vingt propositions. Je prends volontairement l'image de dire que nous sommes aujourd'hui à « l'entrée de l'entonnoir », ces quatre-vingt propositions, elles touchent à ces cinq thématiques et elles sont pour nous des fiches actions qui participent à l'attractivité du territoire. À partir de maintenant nous avons une réunion au titre de l'Action Cœur de Ville, hier donc à la Préfecture, enfin à la DDT exactement avec l'ensemble des partenaires, donc vous avez l'information, je pense, dans les documents qui vous ont été remis, les partenaires sur le dispositif Action Cœur de Ville, puisque maintenant nous allons être amené à rentrer d'ici la fin septembre, je dirais, dans « le corps de l'entonnoir », c'est-à-dire à partir de ces quatre-vingt fiches à travers le Comité de Pilotage et je vais vous en dire un mot dans un instant, on va être amené à sélectionner ces fiches, à sélectionner ces projets et il faudra retenir en définitive et ça fera l'objet des contrats, de la contractualisation que ce soit avec l'État ou avec la Région de ce qui va sortir « au bout de l'entonnoir », après le temps de réflexion des Comités de Pilotage et c'est à partir de là donc que nous aurons vraisemblablement, alors soit courant septembre, soit au tout début de l'automne, un nouveau Conseil municipal, qui à partir de ce moment-là, actera définitivement l'ensemble des projets qui auront été retenus dans le cadre des dispositifs et nous vous présenterons un plan de financement pour chacun de ces dispositifs, donc aujourd'hui on parle projet, c'est-à-dire on parle des fiches actions et de se dire : « Oui, effectivement il fallait inscrire ceci ou non et peut-être il fallait inscrire cela ». Et après le travail réel va se faire maintenant avec les Comités de Pilotage pour arriver à avoir la liste définitive donc « en bout d'entonnoir » donc au mois de septembre ou à l'automne.

Donc le Comité de Pilotage, nous avons déjà eu une présentation donc le 7 mai avec les services du Département et les services de la Communauté de Communes, l'État et les services de la Région, pour dire : « Aujourd'hui, ben voilà Millau est retenue sur ces trois dispositifs, il faut que maintenant les Comité de Pilotage nous disent quel dispositif, quelle fiche action on regarde, ou on ne garde pas, et sur quel dispositif il vaut mieux que nous la portions ou que nous ne la portions pas. » C'est-à-dire effectivement ça relève plutôt de Bourg-centre ou plutôt d'Action Cœur de Ville, ou plutôt de Grands Sites, ou voir effectivement l'action, elle est éligible sur les trois dispositifs et c'est cumulable. Donc c'est ce travail qui va être fait et nous avons souhaité et notamment par l'intermédiaire de la Région, qu'il y ait un Comité de Pilotage unique aux trois dispositifs sur l'ensemble de ces projets. C'est ce que l'État a accepté et nous aurons donc à

partir du 15 juin le lancement du Comité de Pilotage et des Comités donc thématiques, Comité de Pilotage dans lequel nous allons retrouver les partenaires visés par le dispositif Action Cœur de Ville déterminé par l'État, qui sont la Caisse des Dépôts et Consignations, que sont l'ANAH, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, qu'est l'Action Logements, qui est donc un organisme d'aide à la construction donc de logements avec une part réservée aux salariés et ensuite les services des Bâtiments de France, là on est sur les services, la Direction Départementale des Territoires, bien évidemment, là on est sur des services alors soit directement État, soit j'allais dire, liés à l'État. Nous aurons l'Établissement Public Foncier Régional, nous aurons l'Office Public HLM donc Millau Grands Causses Habitats, puisque vous verrez qu'il y a une grande part d'habitat social, nous aurons la Chambre de Commerce et d'Industrie, nous aurons la Chambre des Métiers, nous aurons l'Office du Commerce et de l'Artisanat et ensuite nous aurons, bien évidemment les Collectivités donc la Ville, la Communauté de Communes, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'État et le Parc Naturel Régional des Grands Causses, qui animeront ces Comités de Pilotage et ensuite sur les thématiques bien précises, il y aura des réunions spécifiques donc pour arbitrer tels ou tels sujets dans ces thématiques.

Le calendrier aujourd'hui qui est un calendrier dont le *tempo* nous est donné aujourd'hui par le dispositif Action Cœur de Ville, c'est depuis la réunion d'hier, réunion des Comités de Pilotage à partir du 15 juin, c'est ce qu'on appelle, on lance la phase d'initialisation, donc cette phase initialisation, c'est là où nous allons voir les dispositifs que nous retenons et travailler sur les plans de financement. Ensuite nous aurons donc la phase de lancement de l'opération entre un et dix-huit mois, puisque l'État va nous demander de déterminer les opérations qui sont des opérations matures et qui peuvent être lancées dès 2018, et les dernières opérations devront être lancées avant décembre 2022.

Et ensuite nous rentrerons dans ce qu'on appelle la Phase de Déploiement, qui permettra d'avoir le lancement tous les dispositifs, au court de cette Phase de Déploiement des projets qui n'avaient pas été imaginés ou retenus au départ et au moment de la contractualisation dans le cadre d'Action Cœur de Ville, pourront venir rejoindre le dispositif. Et bien évidemment l'intérêt c'est que nous ayons signé avec l'État et la Région Occitanie les contrats qui nous lient sur ces dispositifs.

Donc le fait d'avoir travaillé sur ces cinq dispositifs, je ferai la présentation en matière donc thématique ça nous a permis, quand on les regroupe spécialement, de déterminer six secteurs à projets, qui sont des secteurs à projets qui s'intègrent dans deux, comment dire, deux périmètres :

- Le premier périmètre qui est celui-ci, qui est le périmètre Cœur de Ville, qui est le périmètre premier du dispositif à travers l'Action de Cœur de Ville. Action Cœur de Ville, donc on est bien dans la notion de travailler sur le cœur de la Ville, le centre de la Ville ;
- Le deuxième périmètre concerne les faubourgs et le croissant bâti, où là nous sommes dans ce qu'on appelle l'ORT, l'ORT c'est l'Opération de Restauration... Axel, j'ai perdu le "T" ?

Monsieur PORET

"Revitalisation du Territoire"

Monsieur le Maire

"Revitalisation du Territoire, merci. Donc là on voit que nous sommes dans un périmètre, qui est un périmètre qui n'est pas le Cœur de Ville immédiat, mais qui à travers les travaux qui vont être menés dans ce périmètre, impacte directement parce qu'on est très proche du Cœur de Ville, impacte directement le Cœur de Ville ;

- Et ensuite le troisième périmètre, le périmètre le plus large puisqu'ils concernent la totalité de la Communauté de Communes et vous comprenez pourquoi en début de propos j'ai régulièrement fait appel donc aux orientations de la Communauté de Communes.

Donc nous allons détailler ces projets à travers, bien évidemment, les cinq thématiques, en commençant par la première qui concerne l'Habitat.

- Premier projet que nous avons proposé dans le cadre de ces fiches actions c'est ce qu'on appelle le projet Cantaranne. Ce projet Cantaranne vous reconnaissez ici la Cité des Causses, ici c'est le parking de la Grave et là vous avez la rue Cantaranne. Ce projet se développe sur des parcelles qui sont aujourd'hui des parcelles maîtrisées par la Collectivité, à l'exception de l'une sur laquelle nous sommes aujourd'hui en contact et l'objectif c'est de dire, vous verrez que ça se retrouve dans un autre projet : « On a bien vu qu'il fallait que nous ayons une action forte sur l'Habitat en Cœur de Ville. » Mais cette action forte sur l'habitat en Cœur de Ville, elle est peut-être longue, parce que c'est un peu plus compliqué, mais vous verrez que nous n'avons pas renoncé et qu'il y a des projets dans ce secteur. Par contre nous avons à proximité immédiate du centre-ville des secteurs, des parcelles sur lesquelles nous pouvons intervenir directement et qui sont objectivement à trois minutes à pied du Cœur de Ville. Donc, l'impact en matière d'Habitat, donc d'apport de population nouvelle, peut parfaitement venir impliquer directement l'activité du Cœur de Ville et du centre-ville. Donc l'idée, c'est d'avoir à cet endroit-là de l'ordre de soixante, de quatre-vingt à cent logements sur ce périmètre-là qui soient du petit collectif, petit collectif avec R+2, R+3, R+4 et des logements qui vont du T2, T3, T4. La population donc cible pour ce type d'aménagement se sont soit des Séniors 1, c'est-à-dire des gens qui disent : « Ben, tient nous on veut bien venir parce qu'on a passé des vacances. » On l'entend assez souvent : « Tient, nous on a passé nos vacances à Millau et on veut prendre la retraite à Millau. Sauf qu'on ne veut pas s'embêter à entretenir un jardin,

on ne veut pas s'embêter à entretenir une maison, la voiture si on peut la laisser au garage et faire tout à pied c'est mieux et donc on cherche quelque chose en centre-ville ou à proximité du centre-ville. Sauf qu'on ne trouve pas forcément de logements neufs, on ne trouve pas forcément de logement avec balcon et on en trouve pas forcément avec ascenseur. Donc on ne trouve pas le bien qu'on souhaiterait acquérir à proximité. » Ce type d'opérations est fait pour répondre à cet objectif-là. Alors, ça ne vous a pas échappé que nous étions dans un périmètre PPRI, nous sommes dans un périmètre PPRI, mais nous ne sommes pas dans la partie dense du PPRI. Aujourd'hui et c'est une image que j'utilise très souvent, aujourd'hui « nous conduisons nos véhicules avec le Code de la Route d'aujourd'hui et pas le Code de la Route de demain ». Aujourd'hui sur les routes départementales sans séparateur central, nous roulons à 90, au 1^{er} juillet nous ne roulerons plus à 90, donc on fait avec le Code de la Route actuel et pas avec le Code de la Route de demain. Le PPRI, aujourd'hui c'est pareil, le PPRI à cet endroit et le PPRI il date d'un certain temps déjà, il a prévu des droits à construire, donc potentiellement aujourd'hui on est autorisé à construire sous certaines conditions, mais on est autorisé à construire là, à cet endroit-là. Et lorsque nous avons demandé à l'État de lancer la révision du PPRI, on a dit : « Nous, on est d'accord pour que de la partie rouge, la partie la plus dense, qui en fait n'est vraiment rouge dans le PPRI, mais de la partie la plus dense, on est d'accord pour faire les acquisitions pour démolir, donc soustraire la personne aux risques, puisqu'on enlève le bâti et on ne garde que les bâtis à vocation économique sur le secteur. » À cet endroit-là, aidez-nous pour lancer et c'est ce qu'a initié le Ministère de l'Environnement des Concours d'Architectes en disant : « Ben, nous à cet endroit-là on veut réaliser un éco-quartier et que dans la notion de cet éco-quartier, on n'a un impératif qui est l'impératif inondabilité. Donc, vous les architectes, ben voilà vous avez carte blanche, faites un Concours et dites-nous comment vous imaginez un quartier qui soit à la fois éco-quartier et lié à la contrainte inondabilité. » Et l'État va nous aider à lancer ce Concours et au terme du projet l'idée c'est que la Collectivité ait fait l'acquisition de toutes les parcelles, viabilisé le secteur, lancé le Concours d'Architectes, retenu le Cabinet donc pour le projet et ensuite aujourd'hui l'option, mais ça peut évoluer au moment du travail des ateliers et des Comités de Pilotage, aujourd'hui l'idée, c'est de dire : « Ensuite, la Ville n'a pas vocation à porter le projet immobilier, on met le projet immobilier sur un promoteur, la Ville n'a pas vocation à porter le projet immobilier. » Donc aujourd'hui on est dans cette démarche, dans cette démarche-là. ;

- Le deuxième secteur à projet en matière d'habitat, la deuxième fiche projet, pardon, en matière d'habitat, c'est l'Ayrolle. Vous avez ici matérialisé, la petite cour intérieure derrière le bâtiment dans lequel se trouve à la fois des associations et le Service des Sports sur l'avenue de l'Ayrolle, le boulevard de l'Ayrolle et derrière aujourd'hui vous avez donc les ailes, les deux grandes ailes, donc qui étaient à l'époque donc le Collège et transformées en EHPAD qui se développent. L'EHPAD on y reviendra tout à l'heure, les chambres donc qui sont aujourd'hui en l'EHPAD à l'Ayrolle sont censées aller rejoindre ou iront rejoindre, pas censées aller rejoindre, iront rejoindre le projet d'EHPAD à l'emplacement de Saint-Michel, « Les Terrasses des Causes ». Et donc du coup, libérer le foncier. Ce foncier appartient à la Collectivité donc il nous faut d'ores et déjà à l'échelon de temps 2022, puisque c'est aujourd'hui le cheminement, la chronologie, l'horizon qui est aujourd'hui prévu pour le dépassement du dernier résident de l'Ayrolle, nous avons l'obligation de réfléchir à ce que va devenir cet espace-là. Donc dans le cadre des études que nous avons menées avec les Cabinets qui nous accompagnent sur ces réflexions d'urbanisme, on s'est d'abord posé la question de savoir : est-ce qu'on garde les deux ailes, ou est-ce qu'on garde une aile par exemple ? Le coût de réhabilitation de ces deux ailes est absolument exorbitant et ne rend pas économiquement possible l'opération d'amener là du logement, parce que donc l'idée c'est bien d'avoir à cet endroit-là, un *pool* de logements, des surfaces de logements, ça coûte trop cher de réhabiliter les deux ailes existantes pour les amener en logements, donc du coup ça coûte moins cher de démolir et de reconstruire ces bâtiments pour là-aussi se retrouver sur des bâtiments qui soient R+2, R+3 et même type ou plus 4 et même type de logements et même public retenu soit des Séniors 1, soit des *primo-accidents* qui en jeunes, enfin jeunes familles dans leur parcours résidentiel se disent : « Nous, on n'a pas la capacité peut être, qu'on n'a pas forcément envie de faire l'acquisition d'un pavillon immédiat ou de faire construire, par contre on souhaite faire l'acquisition d'un premier bien pour faire un pécule et pour pouvoir ensuite dans le parcours résidentiel pouvoir aller ensuite sur du résidentiel pavillonnaire. » Et qui donc serait intéressé par ce type de programme. Vous voyez on est sur soixante, quatre-vingt logements, l'idée c'est d'avoir vraiment cette notion de projet intergénérationnel et bien évidemment de mixité sociale et quand on dit intergénérationnel c'est vraiment la notion de dire : « Ben, voilà on a toutes les générations. » Pour une raison qui est très simple c'est que les Cabinets donc immobiliers pour le coup avec lesquels nous avons travaillé sur la pertinence de ce projet nous disent : « Ben, en fait effectivement là, c'est ce qu'ils appellent un emplacement *prime*, c'est-à-dire c'est un emplacement où vous êtes de plain-pied, vous êtes immédiatement avec les offres de services, les offres de commerces et y compris pour des personnes âgées, donc à mobilité réduite, vous êtes de plain-pied sur tout le centre-ville, donc c'est un endroit assez conséquent. Donc ce projet de l'Ayrolle, il fait l'objet dans le cadre du PLU de la Communauté de Communes de ce qu'on appelle une OAP, une

Orientation d'Aménagement et de Programmation, c'est-à-dire autant sur le quartier Cantaranne, on dit : « On laisse libre court à l'imagination des architectes, on laisse libre court aux Concours », autant là dans l'OAP, on dit aux Cabinets : « Voilà les orientations qu'on veut, c'est-à-dire le type de logements, le type d'habitat. » Donc là en l'occurrence du collectif, mais aussi l'organisation du secteur puisque vous voyez qu'on leur impose l'emplacement des bâtiments, on leur impose les accès et on leur impose les parkings. Étant entendu que bien évidemment l'accès se fait par l'endroit le plus large, puisqu'aujourd'hui il y a déjà des poids lourds, enfin pas des poids lourds, des trois tonnes cinq et notamment des véhicules et notamment des poids-lourds pour les pompiers qui accèdent directement par là.

- Donc deuxième point d'habitat sur l'Ayrolle, autre point, donc là nous étions, j'allais dire, on prenait un peu en tenaille le Cœur de Ville avec un projet sur le quartier sud : Cantaranne et un projet sur les faubourgs ; l'Ayrolle, là on rentre directement dans le périmètre du Cœur de Ville et on rentre directement dans le poisson, l'idée c'est de travailler donc sur le quartier des Sablons, vous avez pour vous resituez ici la rue de la Capelle, ici le boulevard Sadi Carnot et donc par définition en haut le boulevard de Bonald, en bas la place des Halles avec les Halles et l'idée c'est de dire : « À cet endroit-là on crée un grand espace public qui est à l'emplacement de tout ce parcellaire médiéval, on crée un grand espace public, qui soit visible au moment, j'allais dire, au moment des déambulations, dans le centre ancien, qui soit visible à la fois de la rue de la Capelle, du bouleverser Sadi Carnot et du boulevard de Bonald pour créer, pour susciter l'envie d'aller plus loin et de découvrir un peu plus qui se cache derrière. » Bien évidemment, l'idée et là on est dans ce qu'on appelait avant les opérations de résorbions de l'habitat insalubre, comme Millau en a déjà connues, je pense donc à l'Îlot des Cuirs, je pense à l'Îlots des Gozons, je pense à l'Îlot de la Capelle. Millau a déjà connu ce type de programmation par le passé, si ce n'est qu'aujourd'hui la tendance n'est plus à reconstruire immédiatement au milieu, mais de dire : « On a besoin d'aérer, on a besoin d'espaces verts, on a besoin d'espaces publics. » Et donc en fait la réhabilitation, elle se fait en réhabilitant les parties, les bâtiments existant à la périphérie et en reconstruisant des bâtiments neufs de ce côté pour venir fermer la place. L'idée et c'est l'idée générale que nous avons sur l'espace public, c'est de dire, j'en reparlerai un peu tout à l'heure, c'est de dire : « Il faut qu'on est un espace public de qualité pour susciter derrière de la production privée de qualité. » Et le fait d'être dans l'Action Cœur de Ville fait en sorte que nous allons pouvoir accompagner de façon majorée les propriétaires qui ne veulent mobiliser des aides dans le cadre de l'Opération Action Cœur de Ville. Donc vous avez sur la partie basse ici bon ce qu'on appellerait un écorché en anatomie de la place et ici une perspective vue en fait comme si on était sur un élévateur à l'angle du boulevard Sadi Carnot et du boulevard de Bonald. Toutes les vues que je vous présente ce soir, ne sont pas des vues d'architectes. Ce sont des vues de composition urbaine, c'est-à-dire qu'il n'y a absolument pas la pâte aujourd'hui d'un Cabinet d'architectes qui a travaillé là-dessus. On montre ce que l'orientation des volumes pourrait faire plus tard. Qu'on soit bien d'accord, il ne faut pas prendre pour argent comptant la présentation visuelle en matière architecturale. On est sur le principe d'aménagement. Ça aussi, ça fait partie, ça fait l'objet d'une OPA dans la cadre donc du PLUi porté par la Communauté de Communes au titre de l'habitat et donc pour mobiliser l'ensemble des moyens sur les OAP.
- Là, nous sortons du Cœur de Ville et nous allons dans un quartier, qui est tout le quartier Beaugard et c'est une opération avec une étude qui est portée par Millau Grands Causses Habitat sur l'ensemble du quartier Beaugard, depuis les ILM, que vous reconnaissez donc sur la place des Martyrs de la Résistance, la place de l'Industrie et le début de l'avenue de Verdun, mais il faut imaginer derrière que cela concerne tous les bâtiments de ce quartier qui relèvent de l'OPH. C'est une action sur laquelle Millau Grands Causses Habitat à travailler avec le constat, qui est de dire que : « C'est un quartier où et les appartements ne sont plus adaptés et souvent sont délaissés par les demandeurs et qu'il faut, j'allais dire, presque lui redonner une nouvelle jeunesse, lui donner un autre aspect pour le redynamiser et le redynamiser à la fois sur l'enveloppe extérieure et vous voyez un peu l'architecture du bâti des barres existantes et l'idée c'est d'avoir quelque chose qui soit plus aéré, plus moderne et le plus allégé ». Mais ça veut dire aussi : « À l'intérieur de refaire les appartements et refaire les logements pour que là aussi on ait des logements qui soient conformes aux besoins et aux souhaits des demandeurs d'un logement dans ces secteurs-là. » ;
- Autres projets portés par Millau Grands Causses Habitat, vous l'avez reconnu c'est la place François MITTERRAND, c'est la parcelle qui est à côté du Pôle d'Enseignement Supérieur et de la Médiathèque, qui est donc une parcelle appartenant à Millau Grands Causses Habitat, sur laquelle Millau Grands Causses Habitat a lancé donc un programme et un concours d'architectes pour arriver à réaliser trente-six logements donc à cet endroit, plutôt des logements avec l'accession à la propriété et au rez-de-chaussée une maison médicale pluridisciplinaire, puisque là-aussi on dit que : « Si on veut garder et notamment des seniors et des personnes âgées en centre-ville, il faut qu'on garde l'offre médicale en centre-ville. » Et on s'est aperçu que les médecins aujourd'hui, qui se regroupaient en maison médicale, allaient plutôt le faire vers l'extérieur que en plein hyper-centre, alors une action a été menée il y a quelques semaines sur la place des Consuls et là ça viendrait conforter l'offre de soin, donc vous avez deux visuels qui sont des visuels, bien évidemment, non-contractuels

puisqu'il appartiendra à Millau Grands Causses Habitat de présenter ces projets, mais en tout cas l'esprit est là et pour avoir là-aussi du renforcement de l'habitat à proximité du Cœur de Ville, on est bien dans l'objectif porté par Millau Grands, par Action Cœur de Ville et par la Région Occitanie. ;

- On revient à l'intérieur du centre, le long de la rue de la Capelle, donc la Communauté de Communes est propriétaire du 12, rue de la Capelle, qui est ici et vous savez qu'il a y plusieurs années une opération de restauration immobilière avait été lancée sur neufs bâtiments, sur ces neufs bâtiments nous avons pratiquement réussi à mener à bien sept, on va dire, puisqu'il y en a eu une huitième qui reste à finaliser l'action en relation avec les propriétaires dans le cadre de l'animation de cette rue et il y a donc un propriétaire qui a deux bâtiments, donc 18, 20, c'est la même parcelle, rue de la Capelle et le 3, place du Voultre, qui n'a pas voulu aller aux termes de la démarche ORI et donc la procédure réglementaire c'est que la Collectivité a fait l'objet, a été bénéficiaire d'un arrêté de cessibilité pris par le Préfet donc à l'époque le Préfet LAUGIER, qui fait que le propriétaire se verra proposé donc une acquisition de la part de la Collectivité et ne pourra pas refuser cette acquisition de la part la Collectivité, acquisition bien évidemment faite sur la base du prix des Domaines, puisqu'en matière d'acquisitions ou en matière de ventes, nous ne sommes pas maître du coût, mais c'est fixé par les Domaines et c'est un élément qui rentre là-aussi dans la convention portée par l'Établissement Public Foncier Régional, l'idée c'est de faire, alors pour ceux qui s'en rappellent, c'est le bâtiment dans lequel il y avait « Le Bec Fin » ou l'antiquaire qui s'appelait Madame HENRI, pour à un moment donné c'était une maison qui s'appelait, qui avait un panneau qui disait « La Maison de Louis XIV », donc c'est cette grande maison qui a un beau cachet architectural, qui a une belle distribution d'intérieure par une belle cour et donc l'idée, c'est bien évidemment de remettre ce patrimoine en valeur et de faire du logement. Donc là, pareil la Commune fait l'acquisition au titre de l'ORI, lance le Cabinet d'architectes pour fixer son programme et ensuite c'est un opérateur privé qui doit se substituer puisque nous n'avons pas vocation à porter à ce type d'opérations sur le secteur, sauf à ce que bien évidemment avec les partenaires nous pensions qu'il serait préférable que ce soit le cas, mais ça sera le travail des Comités de Pilotage.

Voilà pour la thématique 1, qui était essentiellement portée sur l'habitat, donc vous voyez vraiment l'orientation et la volonté au travers de ce thème 1, c'est d'amener de plus en plus d'habitants à proximité immédiate du centre-ville, donc on est bien dans la problématique fixée par les dispositifs.

La mobilité donc le dossier donc et qui était présenté montre qu'en fait nous ne sommes pas des opportunistes, c'est-à-dire qu'on n'attend pas d'être éligible sur les projets pour dire : « En fait, finalement, nous on a tel ou tel projet. » Que c'est une démarche qui est une démarche qui était engagée depuis maintenant un certain nombre d'années et que nous avons commencé à réaliser des opérations et en particulier l'opération qui a débuté avec la promenade de la Confluence, qui s'est poursuivie par le Gour de Bade et qui va se poursuivre pour 2019 avec deux éléments :

- Le premier, qui est la réalisation de ce qu'on appelle le Parc Urbain, c'est le visuel que vous avez ici, qui se déroule en deux parties : la première partie qui est ici sur une partie qui est encore non traitée, que vous avez en photo ici, qui concerne ce qu'on appelle l'esplanade c'est la partie vous avez entre la fin de la promenade de la Confluence et la plage et puis le deuxième élément qui est cette partie-là dans lequel on trouve à la fois le parking de la Grave, le petit parc Raux et le parking qui est à côté du parc Raux. L'idée c'est d'arriver à faire un ensemble vert, y compris végétalisées, donc les parkings, en gardant la capacité donc bien évidemment d'accueil des parkings, mais de les végétaliser de façon à avoir un vrai front vert, une vraie vitrine verte sur tout ce secteur-là et j'en reparlerai tout à l'heure, on moment des quais. Ici, sur la partie esplanade ce qui est proposé, qui était proposé par les services municipaux et donc nous l'avons repris à travers le paysagiste ou la paysagiste qui a travaillé là-dessus, c'est la notion un peu de vergers en libre-service, c'est-à-dire de planter des végétaux qui sont des fruitiers, qui sont des fruitiers locaux et je pense : cerisiers, figuiers, etc. de façon à ce que cette production soit un peu en libre-service, qu'on ait un côté un peu sociabilité, promenade, découverte sur ce secteur-là ;
- Et en fin dernière finition, je dirais, de ce grand front de temps, qui est un projet donc qui va être lancé dans les semaines à venir sur le quai Sully Chaliès, que nous avons déjà vu en Conseil municipal, avec la notion de dire : « On a là un vrai quai urbain, une vraie promenade urbaine, qui est végétalisée, puisqu'on replante des arbres, avoir une vraie trame verte tout au long du cours du Tarn. » Et surtout qui puisse, et c'est la volonté que nous avons, travailler sur la vitrine de Millau de ce côté-là et susciter, c'est un peu « la tête de gondole », c'est le produit alléchant pour voir ce qu'il y a derrière et notamment travaillé en capillarité avec ce qu'il y a derrière. L'idée et je le redis une fois de plus, à cet endroit, c'est d'avoir des espaces publics, qui soient des espaces publics de qualité pour susciter des actions et des opérations privées de qualité à l'arrière. C'est un message qui commence à passer, puisque sur ce secteur-là il y a trois projets immobiliers, dont un projet qui est en phase de dépôt de Permis de Construire sur de l'habitat, habitat collectif privé de qualité, donc qui est en phase de dépôt de Permis de Construire et si vous avez été dans ce secteur vous avez pu voir que le restaurant, qui était resté fermé depuis de nombreuses années, a trouvé repreneur et va ouvrir le plutôt possible, là-aussi tout simplement avec l'idée de dire : « Ça va être une vitrine, qui est une vitrine valorisante. » Et donc on n'hésite

pas à y ouvrir des commerces, donc ça veut dire derrière engager de la construction, donc de l'activité artisanale, des artisans locaux qui vont travailler là-dessus et des activités économiques qui viennent se réimplanter à cet endroit.

Nous avons raccroché dans cet espace-là, la passerelle permanente sur le Tarn, vous savez qu'on avait imaginé pouvoir accrocher cette passerelle au pont Larzac, nous avons commencé à faire les études réglementaire là-dessus, les Cabinets, qui ont candidatés, sont venus nous rencontrer pour voir ce qu'on voulait faire, ont commencé à faire des propositions en nous disant : « La passerelle, on sait l'accrocher au pont Larzac, on sait faire les pentes douces pour les accès PMR côté Maladrerie, parce qu'on a les enrochements. On pourra s'appuyer dessus et on pourra faire les accès PMR, par contre côté ville on ne va pas savoir-faire. Il va falloir construire quelque chose, soit en béton, soit en métallique pour pouvoir faire cette accessibilité et donc ça va créer un obstacle au moment des crues. » Et effectivement donc nous vous avons présenté cette option ou services de l'État, qui nous ont dit : « Non, on ne vous donnera pas l'autorisation de faire cet accès PMR, puisque vous allez créer un obstacle pour les embâcles. » Donc de fait et y compris en ayant échangé avec l'association des riverains du Tarn et de la Dourbie, l'idée a été de dire : « Tout simplement essayons de voir pratiquement à l'emplacement de la passerelle flottante actuelle, si nous avons la capacité de faire une passerelle submersible. Donc là nous avons..., et qui doit se terminer, puisqu'il fallait que ce soit fait sur le temps long, ça fait à peu près un an que ça dure, les études hydrauliques un peu de toutes saisons pour voir le comportement du Tarn et ce sont ces études hydrauliques qui vont nous donner la hauteur à adopter pour cette passerelle submersible, qui théoriquement devrait être praticables autour de trois cent quarante jours par an, ce qui est quand même considérable et intéressant.

Donc là nous avons travaillé depuis 2015 sur tous les segments de la route départementale 809, du pont de Cureplat, rond-point de Gambetta jusqu'au pont Larzac et ensuite les quais et nos services ont déjà commencé à travailler avec le Département, puisque ça fera l'objet d'un autre plan quinquennal avec le Département pour travailler sur l'autre partie de la route départementale 809, ce qu'on appelle le boulevard Etienne Delmas, qui va de l'avenue Gambetta au pont Larzac, jusqu'au rond-point, on va dire, en ne faisant pas trop de publicité Peugeot / Simply, voilà pour vous localiser le périmètre, avec la même philosophie que la première partie c'est-à-dire quelque chose sur lequel on contraint, elle est acceptée, mais on contraint la circulation urbaine pour réduire la vitesse de façon à pouvoir gagner de l'espace pour avoir des espaces de promenade et des espaces à mobilité douce en site sécurisé. Et en parlant de ces espaces doux, vous avez le pont de Cureplat, qui est exposé puisque nous avons proposé que dans cette réflexion sur les mobilités douces et notamment les pistes cyclables sécurisées, il y ait un prolongement de la promenade de la Confluence en vélo, ou en sites sécurisés, vers la route de Millau-Plage ou la route de Massebiau, vers ces deux pistes cyclables par l'intermédiaire du pont de Cureplat tout simplement en travaillant avec les services du Département sur la suppression de ce trottoir, donc avec un accès piéton de l'autre côté et transformer ce trottoir en arasant le trottoir en espace cyclable sécurisé, puisqu'il y aurait une bordure qui protégerait de la voie de circulation, ce qui permettrait aux gens en vélo qui sont sur la promenade de la Confluence, tout simplement de prendre le tablier du pont de Cureplat sur sa partie aval et pouvoir aller rejointe en site sécurisé les pistes cyclables de l'autre côté.

Donc ces éléments, on y reviendra, mais là-aussi ces éléments de réflexion sur les mobilités douces sont intégrés dans le cadre de ce qu'on appelle le schéma, le PDU, le Plan de Déplacements Urbains et le Schéma donc de Déplacements au titre de la Communauté de Communes.

Alors toujours au titre de l'espace public, je crois que nous l'avons déjà vu aussi, au moment de l'acquisition de cette maison, donc entre le Temple ici et la porte du Voultre ici, en 2015 si je ne me trompe pas, nous avons fait l'acquisition de ce bâtiment, nous l'avons passé en Conseil municipal pour tomber ce bâtiment, là-aussi faire un espace public ouvert, vous l'avez ici, je rappelle que nous sommes sur des orientations d'aménagement, on n'est pas un encore sur la finalité architecturale, on est sur des orientations d'aménagement. Mais l'intérêt c'est d'aérer l'espace, dégager l'espace, faire de l'espace public de façon à pouvoir à la fois mettre en valeur le côté patrimonial, d'un côté la porte du Voultre et de l'autre côté le Temple. Et ensuite ici, pouvoir aider les propriétaires, qui du coup se retrouvent avec un peu une sorte de plus-value dans leur cadre de vie, de pouvoir aider ces propriétaires avec des dispositifs comme les Opérations de Façades, comme l'ANAH, qui je vous le rappelle sont majorées à partir du moment, où sont non seulement majorées, mais sont prioritaires à partir du moment où nous sommes dans le dispositif donc Action Cœur de Ville par l'État.

Cette notion d'amélioration de l'espace public, on le pousse très loin, puisque l'idée c'est de traiter tout le cœur de ville avec un même type de revêtement, végétaliser au maximum le cœur de ville, de façon à avoir encore une fois des espaces publics de qualité, donc là vous l'avez compris il s'agit de la place Emma Calvé. La place Emma Calvé telle qu'elle est aujourd'hui elle est là, pardon, elle est là, avec au milieu donc les platanes qui seront donc replantés, conservés et replantés, avec une augmentation des plantations de platanes ici pour renforcer le côté paysagé et un traitement uniforme de la place. Donc ça, on est vu depuis le Voultre, si je puis dire, et ici on est vu plutôt dos de l'Office de Tourisme. L'idée c'est de créer un peu une ambiance, alors il y a déjà des jardinières sur la place donc des Consuls, mais c'est un peu créer cette atmosphère de ce qu'ils s'appellent maintenant les salons urbains.

Le même principe est toujours maintenu sur la place Foch. La place Foch, elle a déjà été identifiée, au titre de l'Action Grands Sites Occitanie, comme étant le parvis du Musée, Hôtel Pégayrolles. Donc là-aussi on est sur des grands

principes d'aménagement, la volonté de la collectivité c'est d'évoluer de plus en plus vers la piétonisation de la place Foch, avec les exemples ce que nous avons pris depuis un certain nombre d'années l'été, nous avons supprimé du stationnement sur la place Foch, puisqu'aujourd'hui nous avons autorisé simplement du stationnement côté Paul Bert, bien évidemment pour la desserte de l'école Paul Bert, le fait de devoir arriver en voiture à l'école Paul Bert, on ne peut pas totalement supprimée bien évidemment la voie de circulation. Donc là la voiture elle est à l'envers sur le schéma, ce n'est pas le sens de circulation actuel. Mais on est obligé de laisser cette voie pour venir desservir l'école Paul Bert et par contre, je rappelle que c'est déjà le cas, la place Foch est déjà interdite au stationnement, ce n'est pas toujours respecté, je suis, nous en sommes les premiers navrés, nous verbalisons chaque fois, mais aujourd'hui elle est déjà interdite au stationnement, mais l'idée, alors je ne dis pas que ce sera ces dispositifs, encore une fois on est sur des idées, on n'est pas sur de la proposition architecturale, mais d'avoir des dispositifs qui puissent à la fois empêcher les véhicules de monter sur la place Foch, mais en même temps qui ne soit pas contraignant pour l'installation des marchés les mercredis et les vendredis matins et donc la réflexion n'est pas simple. Mais l'idée, c'est d'avoir un revêtement, vous voyez que vous avez tout le temps le même esprit de revêtement et de se dire : « Mais en fait, ce revêtement il est réservé aux espaces de qualité du cœur de ville, voilà. Quand je suis sur ces espaces-là, il se passe quelque chose, je suis quelque part. » Et l'idée c'est, et j'en reparlerai à toute heure, d'avoir le plus possible un même niveau de circulation, c'est-à-dire ne plus avoir de trottoir pour les piétons, de descendre sur la voie de circulation et remonter sur le trottoir, de tout avoir sur un pied altimétrique, pour qu'il y ait des échanges qui puissent être réguliers.

Donc là-aussi même principe, schéma de réflexion sur le square de Bonald, l'idée c'est de dire : « On conserve du stationnement, on déporte la voie de circulation plutôt en direction du square de Bonald, de façon à dégager de l'espace devant la micro crèche, dont on reparlera tout à l'heure, mais aussi dégager de l'espace devant l'entrée de l'église Saint Martin, qui lorsqu'il y a des célébrations avec un peu de monde, ça pose des problèmes de sécurité devant, puisque c'est la route, qui sert de parvis à l'église.

Et ensuite, bien évidemment la place du Mandarous, donc là volontairement je ne présente pas de perspective architecturale, puisque vous savez que nous avons, lors du dernier Conseil municipal, lancé une étude avec les étudiants du CNAM, pour arriver à vraiment travailler le cahier des charges sur la réhabilitation du Mandarous, à la fois avec les riverains, à la fois les commerçants, mais aussi les utilisateurs. Les utilisateurs, ce sont les bus urbains, ce sont les organisateurs de manifestations, pour voir quel cahier des charges nous pourrions proposer pour une réhabilitation du Mandarous. L'idée étant de bien évidemment rééquilibrer le Mandarous par rapport à la place de la Capelle et avoir un équilibre comme ça de ce centre-ville, d'autant que le Mandarous sert immédiatement d'entrée à la rue du Mandarous, dont on parlera tout à l'heure.

Donc lorsque le Cabinet a travaillé sur ces ambiances et ces atmosphères, était question de l'avenue de la République, depuis les feux qui sont à côté de l'Hôtel de Ville, en disant : « Il faut travailler à partir de là pour qu'on ait l'impression avant d'arriver sur le Mandarous de rentrer dans quelque chose, de rentrer dans le centre-ville. » Voilà et cette idée de rentrer dans le centre-ville, ces revêtements de sol et puis on le voit bien sur cette diapositive, la volonté ici d'avoir un même niveau altimétrique pour passer d'un espace à l'autre

Dans cette notion d'espace public il est, et je l'ai dit tout à l'heure, au titre des services publics, aujourd'hui il est fortement recommandée de travailler sur l'accueil des Collectivités et l'accueil du public et en ce qui concerne la Ville, nous travaillons sur la modernisation des services et notamment sur les services d'accueil et d'accueil au public, c'est une démarche que Rodez vient de faire puisque vous avez peut-être trouvé un certain nombre de communications de la ville de Rodez là-dessus, qui a établi un guichet unique. Ce guichet unique, il répond à deux éléments :

- Le premier élément, c'est qu'aujourd'hui les consignes de sécurité, qui nous demandent de limiter les circulations à l'intérieur de l'Hôtel de Ville, à la fois sécurité, j'allais dire, physique, risques d'attaque, attentats, etc. ;
- Et deuxième risque qui est un service incendie, c'est-à-dire d'avoir trop de monde dans le bâtiment puisqu'une partie du bâtiment, vous savez à un avis défavorable de la Commission de Sécurité. Donc l'idée, c'est de réduire la circulation du public dans pratiquement tout le bâtiment et de faire en sorte que ce public, il soit accueilli dans cette aile-ci, puisqu'on a déjà une rampe d'accès ici pour les handicapés, mais c'est un espace aussi qui peut être facilement, on dirait, cloisonnable même si le mot n'est pas très beau, mais en tout cas on peut en contrôler l'accès par la suite pour la circulation à l'intérieur même de l'Hôtel de Ville. Donc, là-aussi ça fait partie de l'action au public et nous le proposons dans le cadre de l'Action Cœur de Ville.

Alors, vous avez vu tout à l'heure, que nous avons au moins sur le quartier de Beauregard des opérations importantes, on a déjà évoqué l'opération ici de Millau Grands Causses Habitat, vous voyez tous les petits rectangles ou carrés de couleur, ce sont les bâtiments de Beauregard. J'ai aussi parlé sous une forme différente, mais j'ai aussi parlé, ici de la perspective de l'Ayrolle, ici vous, on en reparlera aussi tout à l'heure, on a la construction de l'EHPAD et je le présenterai tout à l'heure aussi la perspective d'avoir un travail fort sur ce secteur-là avec les gymnases, dojos et le stade Paul Tort et une demande récurrente de la part donc de l'Éducation Nationale et du Collège, de retravailler sur les circulations, notamment ici pour la sécurité des collégiens, qui ont très souvent à faire, j'allais dire, des déplacements entre l'un ou l'autre des deux bâtiments, voir à aller donc sur le stade scolaire, donc ça c'est une réflexion cohérente et du coup ça

mérite que, puisque-là on embrasse très largement tout un quartier, ça mérite qu'on ait une approche urbanistique un peu fine, pour retravailler justement sur ces déambulations, ces itinéraires, ces projets. Donc une étude par la structure CANTERCEL avait été faite en 2014, au moment où l'OPH lui avait commandé l'étude sur l'espace Beauregard, mais des éléments nouveaux sont venus donc un peu renforcer et compléter cette idée, notamment et ce n'est pas aujourd'hui présenté, puisque par exemple j'ai tout à l'heure eu une demande de l'Hôpital, d'intégrer, comme quoi les propositions peuvent évoluer, la notion d'implantation de l'unité pédopsychiatrique, donc à côté de Saint-Côme, qui pourrait faire l'objet au titre de l'offre de soin dans le cadre de l'Action Cœur de Ville de dispositifs d'accompagnement sur cette unité, donc qui s'intégrerait encore une fois dans le même quartier, donc vraiment la nécessité d'avoir une réflexion globale sur ce quartier."

Monsieur NIEL

"???"

Monsieur le Maire

« Et effectivement, merci Bernard, de me le rappeler une demande, qui est arrivé tout récemment des centres sociaux de retravailler sur le local des centres sociaux qui est sous la pinède de Beauregard. Donc vous voyez, il y a vraiment la nécessité à un moment donné, de retravailler sur tout ce quartier en terme de réflexion urbanistique.

Tome 3 : les équipements publics, au premier titre de ces équipements publics, le pôle multimodal de la gare, vous savez que le pôle multimodal a été reconnu d'un intérêt régional par la Région Occitanie, ça nous permet aujourd'hui de travailler sur l'offre de trains avec la SNCF, mais aussi la réflexion derrière d'arriver à connecter véritablement à travers ce pôle multimodal à la fois les bus, les voitures et les mobilités douces, notamment les vélos, avec peut-être sur ce périmètre-là, donc le sur parvis, la réflexion sur des garages sécurisés pour quelqu'un qui voudrait par exemple laisser sa voiture sur le parking de la SERNAM, avoir son vélo dans un garage sécurisé à côté, prendre le vélo et aller en ville, ou j'en sais rien, venir travailler l'intermédiaire du bus depuis Séverac ou Saint-Georges, s'arrêter sur la gare ou prendre à la gare un autre moyen de transport, c'est le propre de tous les pôles multimodaux donc là-aussi opération portée par la Communauté de Communes dans le cadre du Schéma donc de Déplacements au titre de la Communauté de Communes.

On retrouve au titre des équipements publics, une présentation, alors là je vais aller vite, puisque vous avez eu une large représentation du projet FabLab, c'est un projet important à la fois au titre de l'équipement culturel, mais aussi au titre de l'innovation, c'est-à-dire, ça permet de dire : « Là aussi voilà c'est un cœur de ville où il se passe des choses modernes et innovantes. » Paul Bert et je fais le lien avec ça, l'école Paul Bert, c'est une école, qui a connu pendant un certain nombre d'années des effectifs en baisse avec des tentatives, et je pense au CREA, des tentatives de réfléchir à un, comment dire, des dispositifs qui puissent aider cette école Paul Bert. Depuis deux ans maintenant cette école a stabilisé, non seulement stabilisé mais renforcé ses effectifs, ce qui fait que nous ne sommes aujourd'hui plus dans une, j'allais dire, une fuite en avant de perte de poste. Les postes sont consolidés, mais c'est une école qui est une école, alors pour le coup l'école d'hyper-centre, elle est carrément au cœur du poisson. C'est une école sur laquelle il y a un environnement particulier puisque vous le voyez sur la diapo, pratiquement 20 % des élèves sont de nationalités étrangères et avec douze nationalités différentes et non francophones. Ce qui fait qu'il y a là un véritable enjeu pédagogique, mais un véritable enjeu d'intégration et nous avons reçu avec Christelle SUDRES-BALTRONS l'équipe pédagogique, les enseignants, parce qu'aujourd'hui il y a de leur part, une vraie volonté de faire quelque chose, mais une vraie souffrance de faire quelque chose, parce qu'ils sont un peu démunis compte-tenu de la difficulté de cette école, d'autant que cette école est sur deux sites, puisqu'il faut se rappeler qu'une partie des effectifs est sur Jean Macé et donc l'idée c'est de dire : « Profitons de ce dispositif Action Cœur de Ville, qui vise les services publics, qui vise l'Éducation Nationale pour faire un projet pédagogique derrière, qui serait peut être tourné vers l'innovation, vers la modernité et on fait les liens directs à proximité avec bien évidemment le FabLaB et le Silex pour les travailleurs. Alors ce n'est pas nous qui allons faire le projet pédagogique, on en a déjà parlé à l'Inspectrice, on en a parlé à l'Équipe Pédagogique, on sera là bien sûr pour l'accompagner et adapter l'architecture de Paul Bert à ce projet pédagogique, voilà. Donc là, il y a un vrai enjeu.

On a parlé tout à l'heure de la micro crèche, vous savez que donc on crée les deux multi-accueils, donc sur le Pôle Petite Enfance, qu'on reverra tout à l'heure et on a souhaité maintenir en centre-ville, une micro-crèche de dix places, qui fait l'objet donc d'un projet de réaménagement et donc vous l'avez vu, là je remonte, je vous rappelle une des diapos précédente avec l'amélioration, donc du square de Bonald et donc la nécessité d'avoir un peu ce parvis aménagé, avec une dépose, bien évidemment, pour les parents, pour la crèche, la micro-crèche.

On en vient à l'EHPAD, je vous en ai déjà parlé tout à l'heure, on l'a vu puisque je vous rappelle quand même que l'EHPAD est une création donc du Conseil municipal, nous avons délibéré là-dessus pour une création au 1^{er} janvier 2017. Le démarrage du chantier est prévu en mai 2019 avec une évolution et une progression de la construction avec les derniers résidents de l'Ayrolle donc à l'horizon 2022. Lorsque nous avons travaillé sur ce projet il était question, bien évidemment, le choix de l'emplacement avait été fait pour des raisons tout simplement de maîtrise de la part du Centre Hospitalier, du foncier puisqu'on était à l'emplacement de Saint-Michel, mais c'était au détriment d'une partie du parc et moi j'ai souhaité qu'on revoie la copie, qu'on garde une partie du parc, mais en plus que nous fassions des acquisitions

donc de la PMI, donc qui appartenait au Conseil Départemental pour qu'au moment du déménagement de la crèche sur le Pôle Petite Enfance, on puisse tomber et raser la PMI et la crèche, pour transformer ça en espace vert et rendre de l'espace vert à l'EHPAD, avec en plus la création d'une toiture végétalisée, qui rentre dans le cadre du projet EHPAD. Donc là on est bien là aussi, dans la démarche d'Action Cœur de Ville, qui est de travailler non seulement sur l'environnement, le cadre de vie, mais sur la valorisation des équipements publics et là en l'occurrence un équipement de santé.

Autre équipement public, on l'a déjà un peu évoqué, c'est la perspective de déplacement du Cinéma sur la friche Mercier avec un schéma de principe qui est ici en gardant une partie de la friche Mercier avec la partie le long de la rue de la Paulèle, parce que c'est la partie dans laquelle au dernier étage il y a de très, très belles charpentes, qui méritent d'être conservées au titre du savoir-faire et du patrimoine. Et puis ici donc une partie centrale dans laquelle pourrait se trouver tout simplement l'accueil, la salle des pas-perdus, la billetterie, mais aussi des points de restauration, parfois des expositions et lorsque, et vous savez que quand on nous demande la possibilité d'organiser des colloques ou des séminaires à Millau, on est un peu coincé sur les places et surtout on n'a pas la possibilité souvent d'avoir à la fois les salles de réunion et faire manger les congressistes sur place. Là, l'espace et le volume permettraient à l'occasion d'utiliser les salles de Cinéma, comme salles de conférence et de réunion et la grande salle, soit comme salle d'exposition, hall d'accueil, hall d'explosion ou alors tout simplement un hall de restauration pour les congressistes qui viendraient. Et ce hall desservirait à l'arrière les sept salles de Cinéma pour une capacité de neuf cent soixante-dix places. On a souhaité accompagner ce projet immobilier, on puisse travailler sur tout le secteur et notamment avec l'intégration de logements, de logements neufs et ce qui est intéressant c'est que ce point de Cinéma, il est directement branché au boulevard Etienne Delmas, donc je vous ai dit tout à l'heure, on entrerait dans la deuxième phase de travaux avec le Conseil Départemental et ça vient renforcer cette partie de la ville en équipements publics, donc puisque à la suite on a le Pôle Petite Enfance et puis le stade, le complexe sportif que je présenterai tout à l'heure. Donc là-dessus c'est un projet sur lequel nous travaillons déjà notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations, qui est en la matière force de propositions.

Pôle Petite Enfance, je l'expliquais tout à l'heure, donc aujourd'hui le Pôle Petite Enfance, il est lancé, mais au-delà du Pôle Petite Enfance, je rappelle qu'à travers ce Pôle Petite Enfance, il y a aussi la volonté de travailler sur une notion de voirie, de trame verte, de déplacements doux et donc l'implantation de ce Pôle Petite Enfance va nous amener et notamment avec une voirie qui va passer au-dessus du chemin, du ruisseau de la Mère de Dieu, par l'arrière d'EDF et les Planards rejoindre le cœur de ville à mobilité douce, donc là on rentre dans le cadre du plan de déplacements urbains porté par la Communauté de Communes.

J'en arrive à la piscine avec le périmètre qui est visé par le projet porté aujourd'hui par la Communauté de Communes avec non seulement la partie piscine, mais à l'arrière ce qu'on a coutume d'appeler l'usine IZARD dans laquelle se trouve l'Escalade, mais aussi le Tir à l'Arc, que bien évidemment nous n'oublions pas.

Toujours sur les équipements, je vous en ai un peu parlé tout à l'heure, c'est la perspective de travailler sur le Gymnase donc Paul Tort avec deux aspects :

- La partie donc bien évidemment travail sur la structure du Dojo Paul Tort, pas du Dojo, du Gymnase Paul Tort, mais aussi la possibilité de modifier l'intérieur du Gymnase Paul Tort pour lui permettre d'accueillir des compétitions, notamment de Hand et Basket, les Dojos et puis le travail sur le stade Paul Tort, avec sous réserve de faisabilité, probablement la perspective d'un synthétique sur le stade Paul Tort.
- L'autre élément marquant c'est le stade scolaire Jean Moulin, puisque les éducateurs sportifs font remarquer qu'il y a un certain nombre de travaux à faire sur le stade Jean Moulin, bien évidemment, toujours dans la perspective de l'aménagement du quartier.

Quatrième thème, l'Économie, Tourisme, Commerce. Donc je commence par l'Hôtel de Pégayrolles, le Musée, je vous l'ai dit tout à l'heure que dans le cadre de Grands Sites Occitanie, le Musée avait été retenu et la place Foch comme parvis du Musée. Donc là l'objectif c'est de lancer le projet donc de réhabilitation de rez-de-chaussée de l'Hôtel Pégayrolles, des choses qui ont déjà commencées à être faites, puisque la partie Paléontologie a été faite, le déplacement de service éducatif a été fait et aujourd'hui il convient de travailler sur les salles d'expositions temporaires et pour travailler sur les salles d'expositions temporaires, il faut trouver un peu plus de place si on veut continuer à accueillir des expositions telles que celle qui est présentée aujourd'hui, mais peut-être plus, il nous faut trouver un peu plus d'espace, donc peut-être gagner sur la salle aujourd'hui de préhistoire donc ça veut dire retravailler sur les salles d'archéologie et peut-être travailler sur la cour arrière pour trouver non seulement un agrandissement de la salle d'expositions temporaires sur l'arrière, sur une partie de la cour arrière, mais aussi utiliser cette cour arrière pour pouvoir intégrer tout simplement un ascenseur en extérieur, à l'arrière du bâtiment qui pourrait desservir les niveaux et permettre l'accessibilité par ascenseur sur les niveaux de l'Hôtel Pégayrolles.

Toujours au titre de Grands Sites Occitanie, nous avons proposé donc l'Hôtel de Tauriac, comme centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine qui desservirait à la fois l'Hôtel de Tauriac, mais aussi le Beffroi et avec le Beffroi, le premier étage de l'ancienne école du Beffroi qui est à l'arrière.

Bien évidemment, l'élément majeur c'est la Graufesenque au titre du patrimoine pour lancer une réflexion sur ce site avec non seulement une proposition, d'abord une action très forte à la demande des services de l'État sur la conservation des vestiges, ça c'est la condition *sine qua none* de la part de l'État. C'est-à-dire conserver les vestiges et puis sur ces vestiges donc conservés, retravailler sur tout ce qui est médiation culturelle, donc présentation des vestiges. Qu'est-ce qu'on montre ? Comment on l'explique ? Comment on circule autour des vestiges ? Et d'avoir sur place ce qu'on appelle le Centre de Conservation des Études, là-aussi demande de l'État, qui puisse à la fois assurer la conservation des collections, mais aussi leur étude, donc de le faire, s'essayer, mais en même temps avoir une présentation un peu version muséographique des vestiges et l'accueil du public pour présenter ce qui n'est pas un musée de site, mais ce qui est en tout cas une mise en valeur, une présentation des collections sur le site. L'objectif aussi, c'est de pouvoir positionner la Graufesenque et de définir toute une thématique autour de la Romanité et de l'Antiquité pour coller à un certain nombre de fiches actions, notamment du projet culturel de la Région qui souhaite valoriser ces parcours autour de la Romanité et bien évidemment on a le souhait et l'ambition de s'inscrire pleinement dans ces parcours de la Romanité sur la Région Occitanie, c'est-à-dire si vous allez dans les Musées ou sur les sites du Gard, de l'Hérault ou des Bouches du Rhône, on parle très régulièrement de Millau au titre de la Graufesenque, mais par contre nous, on ne fait pas grand voix. Alors je parle des Bouches du Rhône, ce n'est pas dans la Région Occitanie, mais par rapport au musée d'Arles.

Autre élément visé dans le cadre du Grands Sites Occitanie, c'est le Lavoir, là aussi, donc patrimoine du XVIII^{ème} siècle, l'idée c'est d'améliorer et d'embellir l'espace public en mettant en valeur notre patrimoine et notamment un patrimoine du XVIII^{ème} siècle. La rénovation et la mise en valeur de ce monument serait sur les bases de ce que l'architecte des Bâtiments de France avait proposé comme restitution et comme rénovation, donc l'ancien Henri CAUSSE, avant son départ, qui est tout simplement la suppression du petit édicule, que vous avez ici qui datent des années 1950, qui s'affaisse sur lui-même, retrouver la totalité donc du bassin d'origine, la couverture d'origine et refaire toute la calade autour.

Nous en arrivons à l'Hôtel Dieu, vous savez que notre volonté c'est de vendre l'Hôtel Dieu, là-aussi pour que puisse se développer une offre, alors une offre hôtelière, on dit de qualité, soit directement sous la forme d'hôtel, soit sous la forme de gîte. Mais aussi bien évidemment si un porteur de projet se manifeste sur de l'habitat, alors habitat, j'allais dire, toute génération ou habitat type *Sénioriales*, bien évidemment nous avons ouvert aux propositions.

Bien évidemment, nous avons intégré les Halles, alors les Halles sur deux aspects, à la fois la structure du bâtiment, la structure en elle-même, elle ne va pas évoluer cette notion de bâtiment historique, donc le structure n'évoluera pas, mais plutôt et je recevais certain des commerçants tout à l'heure, c'est de dire : « Comment pouvons-nous travailler sur le positionnement commercial de ces Halles ? » Bon, on sait que les Halles dans l'esprit des Millavois, elles sont là le mercredi matin, elles sont là le vendredi matin, mais on a un peu tendance à les oublier le jeudi ou le samedi matin. Et c'est de dire : « Comment on peut véritablement avoir une réflexion de *marketing* commercial pour arriver à positionner dans la démarche d'achats ce bâtiment. »

Et là nous engageons toute une partie sur le commerce qui sont des choses qui ont déjà été réfléchies et lancées, notamment la création donc d'un observatoire, la création d'un observatoire, c'est d'arriver à un moment donné à mettre en commun toutes les données des uns et des autres, les données des Collectivités, les données des commerçants, mais aussi par exemple de la CCI, aujourd'hui chacun a ses données et parfois on n'arrive pas à les mettre ensemble et l'idée de l'observatoire, c'est bien ça, c'est d'avoir un moment où on met ensemble ses données, de renforcer donc l'accompagnement des commerçants. Aujourd'hui nous sommes dans la dernière tranche du FISAC, FISAC 3, c'est de travailler pour repartir sur un nouveau FISAC, et puis ce qu'on appelle la mise en place des équipes de proximité, c'est-à-dire avoir à la fois des équipes qui soient composées d'une personne de LOCA et d'une personne de la Ville, qui régulièrement puissent passer dans les commerces, tout simplement pour aller faire un point de la situation : Qu'est-ce qui fonctionne ? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ? Et sur quoi donc vous souhaitez qu'on intervienne ? C'est vraiment la notion de proximité

Et ensuite un élément donc d'aménagement important puisque l'idée c'est de dire : « Il faut, on a identifié trois rues commerçantes, donc trois rues en souffrance aujourd'hui avec un peu la perturbation de l'arrivée du Centre Commercial de la Capelle, ces trois rues sont la rue de la Capelle, la rue Droite et puis la rue du Mandarous, on le voit il y a des cellules qui se libèrent, fort heureusement d'autres se remplissent, mais il y a des cellules qui se vident. Et bien évidemment cette rue Droite, cette rue du Mandarous par contre, par exemple avec son prolongement rue Bernard LAURET ou la rue Peyssère. On a par exemple dans cette rue une demande des commerçants de retravailler sur le revêtement de sol voilà, donc ça fait partir de nos missions, travailler sur l'espace public donc revêtement de sol, mais aussi Opération Façades sur les éclairages publics etc. C'est-à-dire de *relooker* un peu ces rues pour, avec ce qui est de notre domaine de compétences, tenter de les soutenir. Et puis une vraie réflexion sur les cellules vacantes, alors depuis celle-ci à trouver acquéreur voilà, donc elle n'est plus dans la série des locaux vacants. Mais il y a quand même des locaux vacants, il y a d'abord faire l'inventaire de ces locaux vacants, parce que parfois on retrouve encore dans les inventaires des locaux qui depuis dix ans, quinze ans servent de garage et qui ne reviendront jamais commerce. Donc il faut faire un peu du ménage dans tout ça et l'idée c'est travailler peut-être de créer une structure foncière, peut-être par

l'intermédiaire d'une SEM qui vienne quand le cas se présente ou quand c'est utile de faire l'acquisition du fonds de commerce, faire l'acquisition des murs pour que ce soit cette fameuse structure foncière, qui prenne le relais, ça existe, ça se pratique ailleurs, qui prenne le relais et qui puisse mettre à disposition des commerçants, alors soit en reprenneur immédiat sur une activité pérenne, soit des commerçants sur la partie donc boutique à laisser ou boutique temporaire.

Une filière, donc là aussi nous avons imaginée avec les services de Région sur la filière, j'allais dire, « Destination d'Excellence ». Pourquoi on présente cette filière-là ? C'est-à-dire aujourd'hui on a le Pôle Pleine Nature, qui existe bien évidemment, qui a pleinement sa place. Mais l'idée c'est de pouvoir intégrer dans cette filière qui prend sa place donc Pôle Pleine Nature, à la fois les formations qui sont aujourd'hui en cours sur le territoire, mais aussi montrer que l'événementiel sportif tel qu'on le connaît, il ne doit pas être considéré que comme un événementiel sportif, mais il doit être considéré comme un véritable événementiel économique, voilà. Donc ça veut dire qu'y compris de la part des Collectivités, faire en sorte que nous puissions les sortir des dispositifs de Droit Commun, ce qui est le cas aujourd'hui pour pouvoir les mettre dans des dispositifs particuliers liés à l'événementiel.

Toujours au titre du Commerce et de l'Économie, bien évidemment, en lien avec la Commission Développement Économique de la Com. Com. Tous les dispositifs qui sont portés sur les nouvelles technologies et la modernisation, notamment de la Pépinière d'Entreprises, de l'Incubateur, et puis on trouve des espaces nouveaux tel que le FabLab ou le *Coworking*, l'idée c'est de vraiment montrer, rappelez-vous Territoire créatif et innovant de la part de la Communauté de Communes, c'est de montrer qu'à Millau on est en capacité de créer et d'innover et d'avoir des structures d'activités économiques, qui sont des structures innovantes, alors on parle familièrement de *start-up*. Il ne faut pas avoir *les yeux plus gros que le ventre* ! Mais c'est un peu l'image et l'esprit et notamment ce qui est en train de se réaliser autour de l'espace *Coworking*, qui en est en tout cas une belle illustration et un beau démarrage.

Les domaines transverses, donc là il y a des éléments qui sont intimement liés avec ce que je viens de dire à l'instant, c'est tout ce qui concerne la Ville connectée et la *Smart-city*, bien évidemment avec tout ce qui est fibre et on a repris les contacts dans cette perspective-là avec *Orange* pour accélérer les dispositifs, mais je vous rappelle aussi que la Collectivité a une boucle de fibre, sur laquelle aujourd'hui cette boucle est maintenant terminée et nous sommes avec les prestataires donc en phase donc de mise à disposition de ces faisceaux, pas de la boucle, de la partie de la boucle de la Commune.

Bien évidemment, dispositifs transverses puisque ça fait aussi partie des opérations visées par Action Cœur de Ville, tout ce qui concerne les opérations de façades, ça se sont des dispositifs, bien évidemment qui existent déjà, mais qu'il faut rappeler et renforcer parce qu'elles seront majorées dans le cadre des Actions Cœur de Ville.

Et puis de travailler sur les déplacements, on l'a dit et notamment sur les déplacements urbains, puisqu'aujourd'hui il a des déplacements, ces déplacements urbains et notamment les réseaux de transports urbains évoluent et dès aujourd'hui il faut imaginer le transport de demain, parce qu'on voit très bien que dans beaucoup de villes aujourd'hui les transports fonctionnent sur deux thématiques : le transport scolaire et le transport, qu'ils appellent de captifs, c'est-à-dire les personnes qui veulent prendre le bus pour aller d'un point à un autre et aujourd'hui à Millau on a un très fort déséquilibre entre ces deux éléments, c'est-à-dire qu'aujourd'hui la très grande activité du transport en commun, il est sur des scolaires et c'est au détriment du transport captifs. Mais ça veut dire aussi que demain il y a une vraie interrogation, parce que si on regarde le transport captifs tout seul il n'est pas économiquement viable pour du transport collectif, donc il y a une vraie réflexion, plusieurs Collectivités se lancent là-dedans, il y a une vraie réflexion de travailler sur ce qu'on appelle le transport collectif de demain, puisque la délégation de service public de la Communauté de Communes qui est aujourd'hui donc en court se terminera en 2023.

Et puis, et là vous retrouvez des fiches actions qui sont des fiches du Schéma de Déplacement de la Communauté de Communes, nous avons intégré dans le cadre d'Actions Cœur de Ville les déplacements vers notamment la liaison vélos, qui est visée entre Saint-Georges, Creissels, Millau, Aguessac, Compeyre donc ça, ça relève du dispositif porté par la Communauté de Communes dans le cadre du déplacement urbain, élément du PLUi. Et puis en ce qui concerne Millau, une fiche qui concerne là pour le coup directement Millau, qui est le développement progressif de pistes cyclables en sites sécurisés, puisque vous savez qu'un des grands reproches que l'on fait à Millau pour les cyclistes, c'est que nous n'avons pas de pistes cyclables, qui sont, mise à part sur la promenade de la Confluence, que j'évoquée tout à l'heure, nous n'avons pas de piste en site sécurisé et donc il y a toujours le problème des voitures qui sont en stationnement, de portières, des voitures qui reculent, ou des portières qui s'ouvrent, donc il y a une fiche action dans le cadre du plan de déplacement urbain de la Communauté de Communes que nous intégrons ici.

Donc, en conclusion c'est simplement un tableau qui permet de reprendre toutes les problématiques que je vous ai montrées, les quatre-vingt projets ne sont pas illustrés, n'ont pas été illustrés et vous voyez un peu c'est la répartition de ces projets dans le cadre des secteurs à projet. Donc, je le redis bien ce soir, le principe c'était de présenter au Conseil municipal, puisqu'il faut que nous donnions l'accord sur ces dispositifs, sur ces fiches actions présentées, on est à « l'entrée de l'entonnoir ». Aujourd'hui on est sur la pertinence des projets, on est sur la cohérence des projets. Cohérence et pertinence des projets à l'échelle Millavoise, mais aussi à l'échelle de la Communauté de Communes et c'est à partir de là que l'on rentre à partir du 15 juin dans « l'entonnoir » pour encore une fois septembre ou automne,

revenir au Conseil pour présenter les fiches actions, qui auront été véritablement retenues par les Comités de Pilotage et les groupes techniques et à ce moment-là voir les plans de financement de ces actions-là.

Je pense que je vous ai à peu près tout dit, la délibération qui vous ait présentée ce soir, elle a donc essentiellement, elle a trois alinéas :

- Le premier c'est bien évidemment prendre acte de quatre-vingt fiches projet qui seront présentes dans les dispositifs ;
- Le deuxième c'est d'ouvrir la création d'un poste de Directeur de projets est financé à 50 % de la part de l'État qui est une condition *sine qua none* du dispositif Action Cœur de Ville, donc 50 % par l'État et nous sommes en négociations avec en particulier la Com Com sur une prise en charge avec nous sur les autres 50 %, mais ce Directeur, nous espérons qu'il puisse arriver à la mi-juillet. Les fiches de poste ont été relayées par *La Gazette* des Commune et le site de la Ville et arrivent aujourd'hui au compte-goutte les candidatures ;
- Et enfin, bien évidemment le troisième alinéa et celui que vous connaissez par cœur qui est le fait d'autoriser le Maire donc à signer les dispositions et actes portant sur ces trois dispositifs.

Je vous remercie pour vous et pour votre longue attention. Le débat est ouvert. Madame GAZEL ? »

Applaudissements dans la salle

Madame GAZEL

« Oui, merci ! »

Monsieur le Maire

« Allez-y, je vous en prie. »

Madame GAZEL

« Bonsoir à toutes et à tous. Alors d'abord je voudrais vous dire que je vous ai trouvé touchant Monsieur le Maire, ça me faisait penser à un petit garçon au matin de Noël qui déballe ses cadeaux et qui a une sorte de frénésie à déballer tous ses cadeaux et qui ne sait plus où donner de la tête tellement il a de choses et voilà ça donné un peu cette même idée, sauf que ce qu'on attend du Maire, c'est autre chose que de l'émerveillement, c'est aussi du sérieux et de la stratégie. En fait, je viens de comprendre à quoi vous ont servi les quatre premières années de mandat, elles vous ont permis de mettre en place votre programme électoral pour les prochaines élections municipales. Je vous ai souvent reproché de ne pas avoir de projet, là il y a tous les projets. Alors vous avez parlé « d'entonnoir », mais à quoi bon présenter tout, je repars sur mon idée de Noël. On est devant un catalogue et puis au final on aura quel budget ? Là, il y a pour quasiment cent millions d'euros d'investissement donc de mon point de vu, ça nous engage pour les trois ou quatre prochains mandats, peut-être ? Quand on voit par exemple sur la maison de retraite que le projet est parti administrativement depuis 2017 et qu'il aboutira peut-être en 2022. Là vous avez parlé d'énormes réflexions, donc voilà si c'est pour terminer ou en tout cas mettre en place un certain nombre de ces projets d'ici à 2020, ça veut dire une nouvelle augmentation d'impôts, mais là au moins de 45 % cette fois, parce que sinon on est vraiment ou alors c'est trois ou quatre mandats pour pouvoir le réaliser. Donc en fait je vous fais toujours le même reproche et ce que je regrette c'est qu'il n'y est toujours pas de stratégie, de vision, en privilégiant certains de ces projets, parce que là ce qui m'inquiète beaucoup c'est avec cette liste plus qu'exhaustive finalement on arrive à rien et ça, ça sera encore le meilleur des scénarii, parce que le pire des scénarii pourrait être de continuer à détruire ce que l'on a. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, moi quelques réflexions dans la première partie de votre présentation, quand on était sur le plan global, quand vous avez dit : « Qu'il fallait limiter l'urbanisation de la ville. » C'est vrai que cette photo le montre bien. Moi j'ai accompagné des gens, qui venaient pour la première fois à Millau, quand on arrive au virage du *Panoramic*, les gens ils disent : « Mais il y a quarante mille habitants à Millau ? » On leur dit : « Non, il y en a juste la moitié. » C'est vrai qu'on a un étalement, vous avez parlé de mettre des limites pour l'agricole et tout ça, mais elles existaient déjà dans le PLU. On avait instauré une trame verte, une trame bleue et c'est des termes qu'on entend plus. Alors, qu'est-ce que s'est devenu on entend plus parler de la trame verte, qui ceinturerait la Ville, qu'on avait fixé les limites dans le dernier PLU, qui est encore en cours parce que, que je sache il n'a pas été réformé. C'était ma première question.

Ensuite dans le centre ancien là bon, c'est « le caillou dans la chaussure » d'au moins quatre municipalités. C'est que devient l'hôtel Sambucy de Miers ? C'est, là il y a un silence radio total.

Et puis ensuite c'est une réflexion que je voudrais faire un peu plus globale. Vous avez parlé d'aménagement de construction chaque fois en disant : « Construction de qualité, standing. » Vous aviez même parlé tourisme d'excellence. Il faudrait peut-être aussi penser à faire du populaire, tout le monde n'a pas des grands revenus. Si vous faites des logements à trois mille euros du mètre carré voilà, ça sera une limite, déjà deux mille ça commence à être cher. Le ratio de deux mille, deux mille cinq cents euros c'est à peu près les tarifs actuels sur Millau, donc comme vous le présentez, j'ai peur que ça soit au-delà et donc presque inaccessible pour le Millavois de base, Voilà.

Et puis aussi je voudrais dernière note, on parle beaucoup d'attractivité, vous dites, vous avez pris un exemple des gens qui habitent à l'extérieur qui veulent venir à Millau parce qu'ils sont passés en vacances, une question qu'ils posent aussi, et moi on me l'a reposée parce qu'il y a deux appartements qui sont en vente dans l'immeuble où j'habite, c'est le montant des impôts. »

Madame GAZEL

« Bien sûr ! »

Monsieur ALIBERT

« Et ça fait partie de l'attractivité alors quand moi je dis que : « J'ai le plus petit logement de l'immeuble que je paye mille neuf cents euros par an, Foncier et Taxe d'Habitation, ça leur fait très peur, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Bonsoir à tous. Donc c'est vrai que tout ce que vous nous avez présenter ce soir. Bon, ça fait rêver, Monsieur SAINT-PIERRE, quatre-vingt fiches actions, Mais ça veut dire aussi que la ville est en ruine, quoi ! Depuis trente ans, trente-cinq ans on a l'impression qu'il ne s'est pas passé grand-chose à part de grands projets, qui ont coûtés beaucoup d'argent, qui ont creusés la dette et qu'il faudra rembourser. Donc évidemment on ne pourra pas voter contre cette inscription aux Grands Sites, je pense que c'est normal, mais moi ce qui m'intéresse, enfin ce qui nous intéresse je pense, c'est de savoir quels seront vos vrais choix. Parce que là je pense, qu'il faut faire des choix. Voilà. »

Monsieur CHIOTTI

« Et qu'on soit associé à ces choix ! »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, si on pouvait être associé, ça serait bien ! »

Monsieur CHIOTTI

« Ça serait bien ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Oui, on est bon, évidemment personne ne peut être contre. Vous parlez de la nécessité d'une vraie réflexion territoriale, bon cet objectif, me semble-t-il, est partagé par tous les Maires de France et d'ailleurs. Bon, ce catalogue est magnifique, le *PowerPoint* aussi, et je rejoins Monsieur RAMONDENC évidemment, là il faudrait pouvoir distinguer le possible, du probable et aussi fixer des limites dans le temps, parce que bien entendu ce projet suscite, on peut dire, l'adhésion de tous les élus depuis 30 ans. Bon, là je voudrais revenir aussi par rapport du coup à cette ambition en matière d'attractivité, moi il me semble que cette ambition en matière d'attractivité semble assez limitée. Peut-être souffre-t-elle du syndrome de la « cuvette » ? Parce que pour moi, on ne peut être vraiment attractif qu'en changeant d'échelles et qu'en ouvrant les portes de la Ville. Donc, je ne rappellerai pas la réflexion territoriale autour de l'agglomération avec Saint-Affrique qui a été stoppée, de même que celle sur l'eau à un moment donné avec Saint-Affrique stoppée aussi. Mais je parlerai plutôt de la fusion avec, encore une fois, je vous ai posé la question à plusieurs reprises, avec la commune de Creissels. Je ne parlerai pas non plus de la « farce », vous nous aviez annoncé concernant la fusion avec La Cavalerie, sans aucune arrière-pensée politicienne bien entendu, de votre part. Aujourd'hui, je crois qu'on ne peut imaginer construire un projet d'urbanisme crédible sans y inclure Creissels, qui est un quartier de notre agglomération et avant toute chose, il me semble qu'en matière d'urbanisme, on doit avant tout faire avancer la réflexion très vite sur la fusion avec Creissels. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Bon, je vais, enfin, répondre à chacune et chacun d'entre vous. D'abord, je suis un peu étonné et atterré de vos réactions à la fois pessimistes, qui quelque part, manquent d'ambition pour la Ville aussi. Si ! Non, non mais attendez ! Si nous arrivons, enfin si nous proposons ce soir tous ces dispositifs, je peux comprendre et je l'ai dit tout à l'heure, c'est un dispositif de quatre-vingt fiches, on est sur « l'entrée de l'entonnoir », j'ai pris le soin de l'expliquer et de donner la démarche, c'est aussi ce qui marque nos interlocuteurs, me semble-t-il ? Et lorsque nous étions hier, donc à Rodez pour présenter le projet, alors nous n'avons pas fait de démonstration telle que je viens de faire là, mais ils avaient nos projets version papier, avec les tableaux, le même document que vous avez eu et la réflexion de nos partenaires qui seront nos financeurs demain, c'est de nous dire : « Nous, Millau ça nous intéresse et ça nous intéresse de venir parce qu'on a enfin une ville qui a un vrai Schéma d'Aménagement, qui sait où elle veut aller, je ne dis pas qu'on le fera en 2018 - 2019 - 2020, mais moi à un moment donné, nous sommes des élus locaux, on est là pour aussi réfléchir au-delà de nos propres mandats, vous en conviendrez avec moi et donc de poser les perspectives sur le long terme, je ne dis pas que c'est moi qui mènerai, mais je dis à un moment donné, on a réfléchi sur le schéma que nous souhaitons pour le développement de notre ville, il est ambitieux et je défends cette ambition, parce que moi, si je me suis engagé en politique et dans un mandat, c'est parce que j'aime ma ville, j'aime Millau et j'aime la porter au plus haut, d'accord ! Mais j'aime la porter au plus haut avec des projets ambitieux et c'est ce qu'on a présenté. On a

construit, on nous a suffisamment accusé d'avoir fait des études, toutes ces études, elles nous ont permis de finaliser des projets, qui aujourd'hui font en sorte qu'on présente quelque chose qui est global, qui est cohérent, qui embrasse toutes les dispositions et qui fait qu'en sorte, on a un assemblage du projet, qui est un assemblage qui se tient et on ne fait pas ce que font beaucoup de villes, c'est d'avoir un projet par-ci, un projet par-là, je te prend un peu de culture, je te prend un peu de sports, je te prend un peu d'habitat. La démarche de Millau ce n'est pas ça du tout. C'est de dire : « Où en sommes-nous ? » Je peux partager la remarque de Monsieur RAMONDENC, il y a peut-être vingt ans de ça ou dix ans, quinze ans de ça qu'on aurait pu faire ça, je partage pleinement son avis. Moi quand je vois des villes, qui sont des villes dynamiques, aménagées où les gens se baladent etc. Je me dis : « Mais pourquoi, on n'a pas fait ça à Millau, plutôt ? » Je partage pleinement cette vision des choses. Donc on est arrivé avec cette ambition-là, on a construit un projet et aujourd'hui ce qui plaît dans, et vous voyez ils n'ont pas la même vision que moi avec le petit enfant gâté qui ouvre ses cadeaux, Madame GAZEL, d'autant qu'en plus vous avez le privilège en tant que vice-Présidente de la Région, alors ce qui m'inquiète c'est : est-ce qu'à travers vos propos c'est la Conseillère municipale qui s'exprime ou est-ce que c'est la vice-Présidente à la Région qui s'exprime aussi ? Parce qu'on a eu, vous avez eu l'occasion de voir ces projets-là, il me semblait à ce moment-là que ça allé dans le sens de ce que la Région attend de ses villes moyennes, me semble-t-il ? Mais en terme d'ambition, pas de gâteau, pas de cadeau qu'on ouvre et qu'on déballe au pied du sapin. C'est de montrer que derrière il y a effectivement une vraie cohérence de projet qui est défendue et qui est débattue et encore une fois, c'est ce qui marque nos interlocuteurs, mais ce n'est pas d'aujourd'hui, ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est depuis que nous travaillons sur ce projet-là, depuis 2014, la Caisse des Dépôts et Consignations, s'ils arrivent avec nous en disant : « Là on est d'accord sur ce tel projet, on va vous accompagner. » C'est parce que petit à petit on les a rencontrés, on a travaillé avec eux, on a débattu avec eux. C'est la Direction Départementale des Territoires, c'est pareil, on a travaillé avec eux, débattu avec eux, ils adhèrent à notre projet et c'est comme ça qu'on construit, on a fait le tour avec l'Architecte des Bâtiments de France et il y a peu de temps, il nous dit : « Voilà, il y a une vision de la ville, il y a une vision d'aménagement de la ville. » Mais tout ça on l'a construit, on l'a travaillé et on n'a pas été « *le ravi de la crêche* » qui tout d'un coup s'aperçoit des choses. On a travaillé là-dessus et moi ce projet me passionne. Je suis passionné par ce projet, parce que je pense qu'enfin on a la capacité de prendre notre valise, d'aller faire le VRP de Millau et enfin d'avoir des subventions qui puissent nous permettre de réaliser ces projets.

Ensuite, quand vous parliez : « L'addition, etc. » Je trouve un peu ridicule que vous ayez fait cette démarche-là parce qu'en faisant cette démarche-là, ça veut dire que vous êtes véritablement dans la dynamique polémique, vous n'êtes pas dans la construction, c'est qu'à un moment donné il faut attendre que, on ne construit y compris avec nos partenaires financiers de façon à pouvoir et je l'ai dit tout à l'heure se retrouver en septembre ou à l'automne avec là pour le coup les projets qui seront retenus et les plans de financement qui seront validés et là vous pourrez nous reprocher à ce moment-là, là vous pourrez le faire, qu'on ait, que j'ai les yeux plus gros que le ventre ou je veux voir, on va dire, endetter la Ville tant et plus. Là vous pourrez me faire le reprocher, quand on arriverait avec des projets de financement, pas aujourd'hui. Aujourd'hui votre attitude, c'est une attitude mesquine qui est de dire : « On n'a pas d'ambition pour la Ville. » Et ça me choque et ça me gêne, voilà.

En ce qui concerne Sambucy de Miers, Monsieur ALIBERT, on est parfaitement d'accord sur Sambucy de Miers, c'est, je crois que vous avez employé « *le caillou dans la chaussure* », c'est « *le caillou dans la chaussure* » ! On y a été avec l'Architecte des Bâtiments de France l'autre jour, ça fait partie de la réflexion sur le musée, mais on sait pertinemment qu'avant de travailler sur l'Hôtel Sambucy de Miers, il va falloir rapidement le mettre hors d'eau, hors d'air pour essayer de le sécuriser. Mais c'est « *un caillou dans la chaussure* » que nous partageons tous, moi idem, d'accord ! Donc là, je suis d'accord avec vous.

Sur la ceinture verte et les trames vertes et bleues, je n'ai jamais eu la prétention de quoi que ce soit, je dis simplement qu'aujourd'hui à un moment donné où si on était resté sur des logiques d'aménagements de territoires qui étaient celles qui prévalaient encore au début des années 2000. J'assume Gandalou ou Naulas, c'est la Municipalité à laquelle j'appartenais qui a fait ces programmes-là. On était, cette logique de développement, sur de l'espace naturel et de l'espace agricole et dans les trames vertes et bleues, vous avez notamment des pénétrantes qui ont été identifiées qui sont toujours d'actualité, mais vous n'avez pas sur toute la totalité, j'allais dire, du front Ouest et Nord-Ouest une espèce de protection c'est ce qu'amène la ZPPAUP. La ZPPAUP et je pense que je l'avais exprimé l'autre jour, c'est un dispositif qui vient en supplément pour être certain que ces espaces-là seront tôt ou tard dédiés à une des trois activités que j'ai rappelées c'est-à-dire l'arboriculture, le maraichage et la viticulture.

Je crois que c'est vous aussi qui m'avez fait le reproche de parler systématiquement de qualité, standing, etc. ça ne me pose aucun problème, bien sûr que je souhaite qu'à Millau on arrive à développer une offre de qualité, une offre de standing qui réponde à une partie, à une certaine partie de la population, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'on oublie le reste contrairement à ce que vous laissez croire. Quand vous avez toute la liste des dispositions prises par Millau Grands Causses Habitat, il me semble que là on est dans du social, voire du très social et si on a la volonté de l'inscrire dans l'Action Cœur de Ville, c'est parce qu'on a justement le souci de la mixité sociale avec d'un côté des logements, qui soient des logements de qualité et de standing, et à côté travailler sur le social ou le très social. Et l'effet d'attraction Action Cœur de Ville, Monsieur ALIBERT, ça nous permet de remobiliser en priorité, mobiliser en priorité tous

les dispositifs qui sont aujourd'hui à disposition des propriétés et je pense en particulier à tous les dispositifs ANAH, qui imposent d'avoir du social ou du très social, donc ne donnez pas, j'allais dire, l'image que du standing et que de la qualité et que du haut de gamme, au contraire ce qu'on essaie de faire c'est avoir un développement équilibré et une mixité sociale.

Ensuite sur les propos de Monsieur FABRE. Bien évidemment, je suis d'accord avec vous, on a déjà échangé à plusieurs reprises sur Creissels, je partage parfaitement votre avis. Bon à un moment donné pour pouvoir avancer il faut être deux, pour pouvoir se marier il faut être deux. Alors on essaie bien de séduire, alors la partie adverse, mais parfois ça prend du temps voilà.

Et alors là où franchement je ne peux pas vous laisser, parce que vous y avez déjà fait allusion peut-être pas en Conseil, mais dans la presse sur l'histoire de La Cavalerie. Il est quand même temps, « la farce », c'est vous qui venez de dire « la farce » de La Cavalerie... »

Monsieur FABRE

« Oui, mais dans la presse... »

Monsieur le Maire

« Non, non mais je ne dis pas que c'est vous, Monsieur FABRE, ce n'est pas vous à chaque fois, c'est vous souvent, mais pas forcément à chaque fois. Bon « la farce » de La Cavalerie, il est quand même temps, parce que je l'ai un peu en travers de la gorge cette histoire de La Cavalerie. Jamais ! Jamais, je n'aurais passé un rapprochement avec La Cavalerie. C'est le Maire de La Cavalerie, le Maire de La Cavalerie qui est venu me voir à une réception à La Cavalerie, qui est venu me voir, il dit que c'est l'inverse, on le lit dans la presse qu'il dit que c'est l'inverse, c'est pour ça que je l'ai en travers de la gorge et au contraire aujourd'hui vous me permettez de vider mon sac, tant mieux ! Merci, Monsieur FABRE ! Il est venu me voir à une réception de La Cavalerie, de la DBLE, en me disant : « Il faut que je te vois parce que vu l'ampleur que prend l'arrivée de la DBLE, on n'est pas structuré et nos services ne sont pas structurés pour faire face à l'arrivée de la DBLE. » Et il me dit, il n'était pas le seul, il y avait un autre de ses adjoints, que je ne veux pas mouiller par... »

Monsieur ???

« Par courtoisie ! »

Monsieur le Maire

« ... par courtoisie, qui était présent, donc un témoin, si on va par-là, en me disant : « Quand on regarde la population de La Cavalerie, chez le médecin elle va où ? Majoritairement à Millau. Scolaires, ils vont où ? Majoritairement à Millau. Commerces, ils vont où ? Majoritairement à Millau. Activités, ils vont où ? Majoritaire à Millau. » Donc il me dit : « Je pense que nous avons... » Je vais dire le fond du problème « Je pense que nous avons à travailler sur une Commune Nouvelle. » Ben, je lui dis : « Tu as une bonne idée, une Commune Nouvelle portée par un dénominateur... » Oui, mais il ne faut pas me faire systématiquement passer pour le vilain ! « ... portée par une structure qui est la DBLE. » Je me dis finalement ça semble assez logique que sur une même Commune on ait quelque part ce que j'appellerais « l'outil de production » le camp et puis les familles et les gens qui y vivent, puisque majoritairement les familles, donc de légionnaire vivent sur Millau à partir de là il m'a demandé de me rapprocher des services l'État et du Sous-Préfet BRETON, en particulier donc si vous avez des contacts avec lui, vous pouvez le lui proposer pour voir comment nous pourrions avancer sur ce sujet. Donc je commence à être un peu chagriné de voir, jusqu'à présent je n'ai jamais réagi ou quoi que ce soit. Merci, Monsieur FABRE ! De voir que je passe pour le calculateur, je passe pour le calculateur politique et je passe pour le « *vilain petit canard* » dans cette affaire. Alors que je n'étais pas demandeur. Donc ça c'était pour « la farce » de La Cavalerie, merci Monsieur FABRE, de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer sur ce sujet. »

Monsieur FABRE

« C'est parce que vous êtes sentimental ! Une belle histoire d'amour s'est terminée, Monsieur SAINT-PIERRE et encore une fois... »

Monsieur le Maire

« Je ne suis pas... »

Monsieur FABRE

« ... il n'y pas l'ombre d'un soupçon de calcul électoraliste dans mes propos. »

Monsieur le Maire

« Non, ni dans les miens non plus, Monsieur FABRE. Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Donc pour vous répondre quand même, Monsieur le Maire. Ce sont les mêmes propos que j'ai tenus mais dans un cadre différent, qui n'était pas celui du Conseil municipal, mais qui était une réunion de préparation avec les différents acteurs qui vont participer à ces projets et nous avons tous été unanimes, alors je ne sais pas, on n'était peut-être pas à la même réunion, mais tous, Département, État, Région étaient unanimes pour dire que maintenant, il allait falloir prioriser. Oui, mais alors... »

Monsieur le Maire

« Mais si vous m'aviez... Excusez-moi, mais si vous m'aviez écouté tout à l'heure, je n'ai rien dit d'autre... »

Madame GAZEL

« ... moi je ne vous coupe pas, Monsieur... »

Monsieur le Maire

« Je n'ai rien dis d'autre. »

Madame GAZEL

« Mais quel est le sens, là vous nous dites : « Nous avons un projet, nous avons de l'ambition pour Millau ». Moi, ce que vous reproche, nous ce que nous vous reprochons depuis le début du mandat c'est justement de ne pas en avoir, de ne pas avoir de cap, d'avancer dans des projets et de reculer sur ces projets. On ne reparlera pas de Sigean, bien entendu mais il y en a tant d'autres. Et les quais, on est loin de les voir aboutir, donc enfin voilà c'est toujours ce que vous disiez tout à l'heure d'autres villes, moi je trouve que ça s'applique fort bien malheureusement à Millau. Sans parler de tout ce que nous avons également perdu d'ores et déjà dans ce mandat :

- C'est le Mondial de Pétanque, l'un des grands événements sportifs ;
- C'est l'Enseignement Supérieur, alors que je lisais encore hier dans la presse à Mende, ils ont approché les mille étudiants Bac et plus. Bon voilà, ça fait, voilà-là c'est difficile à entendre tout cela.

Alors j'entends il vous a fallu quatre ans pour vous rendre compte qu'il fallait avoir de l'ambition pour Millau. Alors mieux vaut tard que jamais ! Mais je vois là encore quatre ans après votre accession au pouvoir un projet qui n'est toujours pas structuré. Alors vous dites, ben non, vous le dites, vous-même, nous sommes en « haut de l'entonnoir ». La structure, elle découlera de « l'entonnoir », mais pour le moment il n'a pas de structure. Pour le moment, imaginez tous les gens que vous mettez en mouvement sur les projets que vous nous présentez, parce que ça aussi c'est important, dans la ville on entend des gens, moi j'en rencontre avec ma casquette de Conseillère régionale, qui me disent : « Voilà, on a présenté un projet au Maire ». Il nous a dit : « Ok, je vous accompagne. » Sauf que maintenant ça fait un an, ça fait deux ans et il n'y a toujours rien qui avance, Où en est-on ? »

Monsieur le Maire

« Vous avez des précisions, exemples ? »

Madame GAZEL

« Et là... »

Monsieur le Maire

« Des exemples de ? »

Madame GAZEL

« Je ne vais pas citer... »

Monsieur le Maire

« Ah ben si ! »

Madame GAZEL

« Monsieur SAINT-PIERRE, je vais faire... »

Monsieur le Maire

« Si, si ! »

Madame GAZEL

« ...comme à votre habitude... »

Monsieur le Maire

« Si, si ! »

Madame GAZEL

« ... moi je ne vous coupe pas, j'aimerais bien avoir la parole... »

Monsieur le Maire

« D'accord ! »

Madame GAZEL

« ... respectez, s'il vous plaît Monsieur le Maire et vous nous faites le coup à chaque fois en nous disant : « Vous pouvez tout à fait venir nous voir à l'issue du Conseil, nous en parlerons » Là, il s'agit de personnes dont je vous fais exactement la même remarque : « Vous pouvez venir me voir à l'issue du Conseil, je dirais de qui il s'agit sans aucun souci. » Et donc je termine juste mon propos parce que voilà du coup ça m'a... Il y a qu'à voir sur le calendrier que vous nous donnez là tout est compris entre aujourd'hui et 2030 *grosso modo*, donc c'est quand même compliqué de dire qu'on a une stratégie, qu'on a un plan de mandat finalement, c'est de ça dont il s'agit. Quand les objectifs sont si peu clairs, en terme de moyens, en terme de temporalités et surtout en termes de choix, parce que là sur ces..., je n'ai même pas compté combien il y avait de projets sur ce que vous nous avez présenté... »

Monsieur ALIBERT

« Quatre-vingt ! »

Madame GAZEL

« Quatre-vingt, oui ! Quatre-vingt projets ! Combien va-t-il en rester ? Dix, quinze, trente ! Bon voilà, donc les autres ? Et les gens que vous avez mis en mouvement sur les autres ? Et les illusions, que vous avez... C'est de la poudre aux yeux

encore une fois, Monsieur le Maire, et je..., croyez bien que je regrette parce que j'ai de l'ambition pour ma Ville, vraiment. »

Monsieur le Maire

« Bien écoutez, j'espère en tout cas, alors je ne vais pas rebondir parce que je pourrai vous redire exactement, ce que je vous ai dit : « L'avis de nos partenaires, etc. » On pourrait s'éterniser jusqu'à quatre heures du matin à se renvoyer la balle. Nous sommes décidément, de façon définitive, pas d'accord sur la façon de mener les choses. Moi, je défends ce projet-là, il y a des projets qui embrassent tous les secteurs et encore une fois, qui font la force de la candidature. Et encore une fois, c'est que les partenaires nous font remarquer, ce qui m'inquiète très sincèrement, c'est l'appui que nous allons avoir de votre part avec la casquette de Conseillère régionale. Voilà, mais je ne veux pas... »

Madame GAZEL

« ???????? »

Monsieur le Maire

« Ah, ben je ne sais pas, vue ce que vous dites, à un moment donné..." »

Madame GAZEL

« Monsieur SAINT-PIERRE, regardez un peu les subventions, dont a bénéficié le territoire de la Communauté de Communes depuis que je suis élue à la Région Occitanie. Si vous le voulez on peut le comparer à d'autres territoires quand vous voulez. »

Monsieur le Maire

« Vous le publiez régulièrement sur le journal, donc nous avons les décomptes. Mais encore fois, je suis inquiet sur votre attitude-là. Moi ce soir ce que je note c'est que là aussi encore une fois vous manquez d'ambition et moi je préfère donner..., d'éveiller de l'ambition sur les gens, plutôt que de leur dire : « Tout est foutu, allez voir ailleurs ! » Voilà. Bien ! »

Madame GAZEL

« Juste un petit mot si vous le permettez, parce que vous êtes dans le mélange des genres permanent. »

Monsieur le Maire

« Mais non ! »

Madame GAZEL

« Moi, je vais vous rappeler des choses de votre casquette de Conseiller régional d'opposition ou vous votez contre le budget régional et donc le budget comprend toutes ces politiques en faveur de nos territoires, de la ruralité, des politiques spécifiques implantées par rapport au tourisme, par rapport à l'aménagement du territoire et quand on vote contre le budget Monsieur SAINT-PIERRE, on ne peut pas ensuite se prévaloir d'une politique qui est menée par donc la majorité régionale. Je ne suis jamais dans ce mélange des genres, parce que je trouve que c'est complètement ridicule, mais là ce soir vraiment je n'ai jamais fait preuve de sectarisme pour porter les subventions de la Ville et de la Communauté ou Conseil Régional, parce qu'encore une fois je suis déjà assez attristée de voir tous « les trains », à côté desquels on passe depuis que vous êtes aux commandes de cette Ville, sans amplifier le mouvement du point de vue de la Région et c'est au contraire, vraiment toute l'ambition Régionale que d'accompagner Millau avec les quelques projets qui arrivent à émerger. »

Monsieur NAYRAC

« Est-ce qu'on peut s'exprimer ? »

Monsieur le Maire

« Oui. »

Monsieur NAYRAC

« Moi je « tombe sur le cul », je vais vous parler simplement, je « tombe sur le cul » quand je vous écoute ! Si vous êtes une Conseillère régionale ? Bravo ! Si c'est comme ça que vous vous exprimez. Alors vous nous reprochez actuellement ce que vous nous reprochiez dès le début. On n'avait soi-disant pas de Schéma Directeur, pas de dossier. On n'a toujours pas trouvé les dossiers. Là on vous propose un Schéma Directeur des dossiers parce que l'EHPAD on n'en a pas retrouvé, le Pôle Petite Enfance, on n'a rien trouvé, quand on est arrivé. Il nous a fallu du temps, des études, ce n'est pas la peine de chercher, de montrer, de faire la moue comme vous êtes si vous êtes une Conseillère dite régionale, écoutez-nous au moins, écoutez parce que c'est bien beau de parler avec votre voisin... »

Madame GAZEL

« ???????? »

Monsieur NAYRAC

« ...moi je vous dis ce que vous me reprochez-la et ça continue, elle... »

Madame GAZEL

« ???????? »

Monsieur NARYAC

« Vous nous reprochez, vous nous reprochez de vous couper la parole. Moi « je tombe sur le cul » tout simplement, parce qu'on a fait des études depuis quatre ans, que vous n'aviez pas, que l'équipe d'avant n'avait pas faites, on a fait

un Schéma Directeur qu'il n'y avait pas, qui n'existait pas ! On avançait dans le vide, on saupoudrait comme l'équipe d'avant avait fait et là on vous propose quelque chose de bâti et vous nous le reprochez. Mais là vous pouvez ouvrir un terroir, n'importe quoi, vous pourrez, l'EHPAD il est prêt, vous pouvez ouvrir le Cinéma, il est prêt, vous pouvez ouvrir les tiroirs, ce que vous nous disiez : « Qu'il n'y avait pas de dossier. » Là vous pouvez quand vous voulez on vous l'ouvre quand vous voulez, vous êtes de mauvaise foi constamment, voilà ce que je voulais vous dire, c'est clair ! »

Madame LACAN

« Je vais me permettre de rajouter quelque chose, Madame GAZEL, vous êtes vraiment quelqu'un de très particulier, parce que la position que vous avez, juste pour remémorer à l'assemblée, il y a quelques mois de cela, vous avez osé dire en tant que Conseillère, que : « Le Pôle serait un Pôle au rabais et qu'il n'y aurait pas d'enfant au rez-de-chaussée. » Et je trouve ça dommageable, voilà. Vous êtes vraiment une vraie politicienne et c'est regrettable... »

Madame GAZEL

« ???? »

Madame LACAN

« Vous, dans le journal de Saint-Affrique. »

Monsieur le Maire

« Merci. Madame AYOT ? »

Madame AYOT

« Oui, moi je vous voudrais, merci Monsieur le Maire, moi je voudrais recentrer le débat, parce que je trouve que ce projet est un très bon projet. Alors je partage avec vous qu'il y a tout un catalogue. Mais il s'inscrit sur, vous avez vu, dans le catalogue qu'il y a, il y a un certain nombre de projets, qui ont été lancés, depuis le début on pourrait les prendre, ce n'est pas, on n'a pas passé quatre ans à faire des études. Vous voyez bien que dans tous les sujets qui sont abordés, il y a un certain nombre de sujets qui sont lancés. On prend le Pôle Petite Enfance. On prend les maisons de retraites. Donc c'est un projet qui s'inscrit dans tout un Schéma Directeur qui a été démarré en 2014. Aujourd'hui, il y a une opportunité de tous ces plans et le Maire l'a rappelé, que ce soit Bourg-centre, que ce soit Cœur de Ville, qui fait que les villes de tailles moyennes ont une opportunité d'avoir des subventions, que nous n'avions pas avant et c'est vrai qu'il y a un certain nombre de sujets qu'on a décalés, etc. et c'est normal, puisque bon voilà on fait aussi avec les finances de la Ville. Donc c'est évident, il va falloir sélectionner les sujets, la préparation de la Ville a été saluée, parce que toutes les Villes ne sont pas en avance comme ça. Donc moi, je suis tout à fait favorable à la présentation qui a été faite, bien sûr il va falloir faire des choix, mais il y a un certain nombre de projets qui sont déjà lancés, qui ont été fait aussi, si on prend Gourg de Bade, ils sont inclus dans ce projet, mais ils sont déjà faits donc il ne faut pas dire : « Vous avez passé quatre ans à faire des projets, maintenant vous allez dérouler la stratégie. » C'est 2014 et on déroule et maintenant on est à une phase intermédiaire, où il a des plans qui ont été décidés par l'État, par la Région et qui permettent de continuer à avancer. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci, Madame AYOT. Monsieur CHIOTTI et Monsieur DIAZ. »

Monsieur CHIOTTI

« Moi, juste pour terminer, enfin ce qui m'a le plus plu dans tout ça, c'est quand même le final en apothéose avec les applaudissements, on s'amuse ici dans le groupe, qui m'a ému presque aux larmes, quoi ! Là, je vous félicite, bravo ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur DIAZ ? »

Monsieur DIAZ

« Oui, moi je voulais dire un mot, en fait Madame AYOT a dit le terme qui était juste, on fait un budget, vous avez vu qu'effectivement dans tout ce qui a été présenté, il y a déjà des éléments qui font l'objet d'autorisation de programme etc. Là il y a ce que j'appelle effectivement un effet d'aubaines. Le plan Cœur de Ville, le deux cent vingt et une Villes, ce n'est pas arrivé il y a deux, il y a trois ans, il y a quatre ans, c'est très, très récent. Donc ça revient à dire : « Voilà ce qu'on a comme vision de la Ville, mais clairement, pas une vision à quatre ans, à cinq ans. » Il y a un ancien Maire, qui est un monsieur, qui m'était très cher, puisque très proche, qui le jour où n'était plus à la Ville et quelque temps avant sa mort m'a dit : « Ben, tu vois la Ville si je peux me permettre, elle manque d'une vision à dix ans, à vingt ans et trente ans et c'est pour ça d'ailleurs, que moi même quand j'ai fait la trouée Saint-Martin, on m'en a voulu à mort et tout le monde a reconnu après que si chaque Maire avait investi avec une vision sur la structuration du Cœur de Ville, nous n'aurions pas un Cœur de Ville dégradé comme c'est aujourd'hui. » Donc, moi je vais vous dire en terme de stratégie, bien évidemment en 2030, on ne sera pas là et certainement on ne sera pas là bien, bien avant 2030. Maintenant je trouve que ce n'est pas très correct de critiquer une vision à vingt ans ou à trente ans, parce que le projet pourrait s'appeler « Millau 2030 ». Évidemment que c'est un chantier colossal, après les suivants ils reprendront, ils ne reprendront pas, mais reprocher de décliner une vision sur la Ville, il y a tellement peu de gens qui ont une vision sur la Ville et c'est juste l'effet d'aubaine de pouvoir dire : « Voilà ce qu'on peut faire en plus si jamais on n'est suivi financièrement. » Et la limite ça sera quoi ? J'ai souvent échangé avec Monsieur le Maire, c'est que si la réalité du projet notamment Cœur de Ville de l'État revient à dire : « On vous donne des subsides, mais les subsides font que vous devez vous même abonder à

hauteur de 40 ou 50 %. » Tout ça n'aura plus vraiment de sens et ça pourrait être un grand jeu de farces et attrapes. Moi ça, on ne sait pas actuellement, il faut rendre la copie. Donc, mais très honnêtement, je suis plutôt quelqu'un de structurant, me reprocher d'avoir une vision à trente ans en disant : « Vous n'avez rien fait, c'est maintenant que vous avez une vision. » Alors qu'il y a quand même une bonne partie de ce qui est là-dedans qui est déjà lancée et presque pour certaines mêmes livrées, je ne trouve pas ça d'une grande élégance. »

Monsieur le Maire

« Merci. »

Madame GAZEL

« C'est important, juste un mot ! »

Monsieur le Maire

« Le dernier.

Madame GAZEL

« Oui, le dernier et puis ce sera très court. Mais c'est vraiment, je ne vous reproche pas, d'avoir une vision, je vous reproche de ne pas en avoir, d'avoir une liste de courses à trente ans, mais pas de vision, ce n'est pas une vision que vous nous avez présenté-là. »

Monsieur le Maire

« Bon, écoutez, vous débattrez, vous présenterez votre argumentaire à tous nos partenaires qui nous accompagnent, vous leur direz qu'il n'y a pas de vision. »

Madame GAZEL

« Bien sûr que non, Monsieur le Maire ! »

Monsieur le Maire

« Mais je, c'est votre avis, donc défendez-le ! Bien, le débat étant clôt, je vous propose de passer la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Bonne fin de soirée et à bientôt. »

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait à Millau, le 2018

Le Secrétaire de Séance

Elodie PLATET

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE